

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION  
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE  
TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

DOSSIER : R-4167-2021 - VOLET 2

RÉGISSEURS : Me NICOLAS ROY, président  
Me LISE DUQUETTE  
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 8 JUILLET 2022  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 13

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE  
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
Me LOUIS LEGAULT  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE  
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat de Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	49
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	55
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	55
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	78
PREUVE RTIÉÉ	
JEAN-PIERRE LAFLAMME	88
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	88
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	88
DISCUSSION	112
PREUVE DE OC	
Dr. ROGER HIGGIN	
EXAMINED BY Me ÉRIC McDEVITT DAVID	126

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce huitième (8e)  
2 jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du huit (8) juillet  
8 deux mille vingt-deux (2022) par visioconférence  
9 volet 2 du dossier R-4167-2021 : Demande du  
10 Transporteur de modification des Tarifs et  
11 conditions des services de transport pour les  
12 années 2021 et 2022. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour. Je crois qu'il y a de l'écho. Est-ce que  
15 les gens peuvent vérifier si leurs microphones sont  
16 fermés? Ça ne sera pas long, on fait une  
17 vérification de microphones. Ça semble être  
18 corrigé.

19 Alors, bonjour à tous et à toutes. Premier  
20 point préliminaire relatif aux argumentations. Dans  
21 la foulée des discussions d'hier et de vos  
22 représentations, après réflexion, la formation en  
23 vient à la conclusion suivante : nous procéderons  
24 par argumentations écrites. Hydro-Québec mardi  
25 douze (12) juillet... Excusez-moi! Mardi dix-neuf

1 (19) juillet dix heures (10 h) AM; les intervenants  
2 mercredi vingt (20) juillet dix heures (10 h) AM;  
3 et la réplique d'Hydro-Québec le vingt et un (21) à  
4 dix heures (10 h) AM. Est-ce que ça convient comme  
5 cela?

6 Et nous invitons, un rappel amical à tous  
7 les participants que les plaidoiries ne sont pas un  
8 mode d'ouverture à de la nouvelle preuve, donc de  
9 faire attention à ces éléments dans la préparation  
10 de vos argumentations. Je vois maître Turmel en  
11 premier et maître Neuman par la suite.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Oui. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour aux  
14 régisseurs. Juste une question. Bien compris pour  
15 les nouvelles dates. Je me demandais juste pourquoi  
16 il est indiqué dix heures (10 h) AM plutôt que midi  
17 (12 h) habituellement ou seize heures (16 h).  
18 Habituellement, on est habitué à midi (12 h) ... à  
19 seize heures (16 h). Mais le dix heures (10 h) du  
20 matin, si on peut gagner vers seize heures (16 h),  
21 ce sera tant mieux. Si on peut rester pour midi  
22 (12 h), ça nous donne un peu plus de temps, si  
23 c'est possible.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, on vous entend, on va déplacer à midi

1 (12 h).

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Pour chacun. Maître Neuman?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et  
8 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour le  
9 RTIEÉ. D'abord, j'avais mentionné à mon analyste  
10 monsieur Laflamme que j'essayais de me connecter  
11 puis je n'arrivais toujours pas à avoir le lien. Je  
12 l'appelais pour lui demander s'il avait le même  
13 problème. Puis il m'avait dit non seulement que  
14 l'audience était commencée, mais que vous aviez  
15 souhaité me parler, si j'ai bien compris. Ça fait  
16 que... Que mon nom avait été mentionné. Est-ce que  
17 ça se peut, non?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je ne crois pas. Pas de ma part tout au moins.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Alors, je suis dans l'erreur. O.K. D'accord. Et  
22 donc simplement pour vous... Ça, si j'ai bien  
23 compris, je me suis connecté pendant que vous étiez  
24 en train de prononcer les dates. C'est dix-neuf  
25 (19), vingt (20), vingt et un (21) à midi (12 h).

1 LE PRÉSIDENT :

2 À midi (12 h) maintenant, oui. Je vais répéter.

3 Hydro-Québec mardi dix-neuf (19) juillet midi  
4 (12 h) maintenant; les intervenants mercredi vingt  
5 (20) juillet midi (12 h); et HQT sa réplique, c'est  
6 vingt et un (21) juillet à midi (12 h).

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Alors je vous remercie beaucoup. Et je remercie  
9 maître Turmel pour nous avoir fait gagner deux  
10 heures.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, on peut procéder à la preuve des  
13 intervenants. On commence avec l'AHQ-ARQ, Maître  
14 Cadrin.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Bonjour.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Vous aviez annoncé, je crois, plus ou moins  
19 quarante-cinq (45) minutes?

20 Me STEVE CADRIN :

21 Ça sera plus ou moins ça toujours.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Parfait.

24

25

1 PREUVE DE AHQ-ARQ

2

3 Me STEVE CADRIN :

4 Bon matin. Maître Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je  
5 suis accompagné de monsieur Raymond qui sera notre  
6 analyste dans ce dossier et qui rendra témoignage  
7 aujourd'hui. On peut assermenter le témoin quand  
8 vous êtes prêt, Monsieur le Greffier.

9

10 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce huitième (8e)  
11 jour du mois de juillet, A COMPARU :

12

13 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant  
14 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,  
15 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

21 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Raymond. Tout d'abord, nous  
22 allons procéder à l'adoption formelle de la preuve  
23 pour la portion de l'audience présente aujourd'hui.  
24 Je comprends que nous avons une déclaration  
25 assermentée pour la première partie du mémoire qui



1           avait été déposée dans la première volée, là, qui  
2           est à la pièce 0024, C-AHQ-ARQ-0024, qui a été  
3           assermenté par C-AHQ-ARQ-0034. Mais aujourd'hui, il  
4           y aurait lieu donc de confirmer que vous avez  
5           confectionné cette preuve ou du moins sous votre  
6           supervision et votre contrôle, celle qui se trouve  
7           d'abord dans le mémoire à la pièce C-AHQ-ARQ-0027  
8           et également pour ce qui est de la présentation qui  
9           a été produite hier par le SDÉ, C-AHQ-ARQ-0038?

10          R. Oui.

11          Q. **[2]** Est-ce que vous adoptez ces documents pour  
12           tenir lieu de votre témoignage écrit en la présente  
13           instance?

14          R. Oui.

15          Q. **[3]** Et je vais vous demander de faire la  
16           présentation qui était prévue pour ce matin, peut-  
17           être simplement parce que nous avons parlé de  
18           charges d'employés et peut-être juste nous rappeler  
19           un peu votre c.v., mais sans entrer dans le détail,  
20           pour les fins du présent dossier. Je sais qu'on  
21           vous connaît bien à la Régie de l'énergie, mais  
22           pour le dossier, il faudrait mettre en preuve votre  
23           connaissance de l'entreprise d'Hydro-Québec.

24          R. Oui. Merci. Alors, je suis entré à Hydro-Québec en  
25           mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) après avoir

1 complété un baccalauréat et une maîtrise en  
2 informatique et recherche opérationnelle à  
3 l'Université de Montréal. Et j'ai oeuvré pendant  
4 trente-deux (32) ans, je passe ces années-là à la  
5 Division qui ne s'appelait pas à l'époque  
6 Production, mais qui récemment s'appelait  
7 Production, à une époque où nous couvrions  
8 Production, Transport et Distribution. Donc,  
9 aujourd'hui, c'est comme un retour à l'époque où  
10 j'étais, quand j'ai oeuvré chez Hydro-Québec où  
11 toutes les divisions qui sont regroupées. Mais  
12 aussi au niveau... depuis quatre-vingt-onze (91),  
13 entre quatre-vingt-onze (91) et deux mille neuf  
14 (2009), deux mille neuf (2009) au moment de ma  
15 retraite. Donc, plus de la moitié de ma carrière  
16 chez Hydro-Québec, j'ai oeuvré comme chef d'unité  
17 ou chef de service à l'époque. Ce qui fait que je  
18 connais bien les programmes, les programmes et les  
19 conventions collectives et les programmes  
20 d'avantages sociaux et de temps chômé payé, et  
21 caetera, d'Hydro-Québec et, évidemment,  
22 aujourd'hui, le programme, le beau programme de  
23 retraite des employés d'Hydro-Québec.

24 Q. **[4]** Oui, c'est ça, vous avez la chance de...  
25 puisque vous avez pris votre retraite.

1 R. J'ai aussi donc, pour la grande partie de cette  
2 carrière-là, j'ai oeuvré, j'étais responsable de la  
3 planification de l'exploitation du réseau de  
4 réservoirs et de centrales d'Hydro-Québec. Ce qui  
5 fait que je connais bien certains des postes. On  
6 verra tantôt en particulier les postes de Chefs  
7 Centrales.

8 Q. **[5]** Je vous remercie de cette brève introduction ou  
9 ce bref retour sur votre curriculum vitae, là,  
10 qu'on a choisi de ne pas produire ici. Vous n'êtes  
11 pas expert, mais tout simplement rappeler votre  
12 connaissance personnelle, donc que vous aviez  
13 jusqu'à votre retraite, bien sûr. Alors, vous  
14 pouvez donc entamer la présentation. Si, Monsieur  
15 le Greffier, vous pouviez afficher la pièce  
16 C-AHQ-ARQ-0038, ce serait apprécié.

17 R. Si vous pouvez la mettre en mode présentation.  
18 Excellent! Alors, allons à la page suivante, s'il  
19 vous plaît, Monsieur le Greffier. Donc, les trois  
20 sujets qui demeurent, en plus de ceux qu'on a déjà  
21 couverts dans les deux précédentes auditions,  
22 audiences, pardon, donc en premier lieu l'étude de  
23 balisage sur la rémunération; et ensuite les deux  
24 indicateurs proposés par le Transporteur. Et je  
25 vous annonce d'entrée de jeu que les

1 recommandations de nos deux mémoires sont  
2 maintenues.

3 Nous allons à la prochaine. En commençant  
4 par l'étude de balisage sur la rémunération. Tout  
5 d'abord, un premier élément c'est le choix des  
6 emplois du Transporteur, là, qui ont été inclus  
7 dans l'étude. Alors on a remarqué qu'il y a cent  
8 cinquante-sept (157) employés de réseau qui sont  
9 non représentés dans l'étude. Pour ce qui est du  
10 Transporteur, c'est un groupe important puis c'est  
11 ce qu'on appelle aussi, pour la majeure partie de  
12 ces employés-là, ce sont des répartiteurs soit du  
13 Centre de conduite du réseau ou de d'autres centres  
14 régionaux. Alors c'est quand même un emploi  
15 important au niveau du Transporteur.

16 Et notre mémoire aux pages 12 et 14 indique  
17 également que pour ce qui est des cadres  
18 intermédiaires, les cadres de maîtrise, les  
19 spécialistes et les métiers, ils sont nettement  
20 sous-représentés dans l'étude. Ici quand je parle  
21 de « l'étude », bien c'est l'étude de balisage sur  
22 la rémunération. Je vais aller à la page suivante.

23 Autre élément qui nous a interpellé c'est  
24 le choix des organisations du marché de référence.  
25 Alors on a noté que Bell était identifié comme une

1 entreprise oeuvrant dans l'hydroélectricité ou  
2 industries connexes. Et puis, sauf erreur, Bell a  
3 zéro mégawatts de... d'hydroélec... de production  
4 hydroélectrique. On a eu cette discussion-là aussi  
5 le six (6) juillet aux pages 98 à 101. Et on a  
6 aussi noté que non seulement Bell avec zéro  
7 mégawatts (0 MG) était présent, mais l'absence de  
8 Rio Tinto... Rio Tinto qui a deux mille neuf cents  
9 mégawatts (2900 MW) dans la région du Saguenay-Lac-  
10 Saint-Jean, qui est à toutes fins pratiques le  
11 deuxième plus grand producteur d'hydroélectricité  
12 au Québec. Alors disons déjà on voyait une certaine  
13 lacune dans le choix des organisations du marché de  
14 référence.

15 Rio Tinto est bien dans la liste, mais il a  
16 été retenu comme une industrie en général. On  
17 aurait pu choisir Énergie électrique Rio Tinto, qui  
18 est la division de Rio Tinto qui gère ces deux  
19 mille neuf cents mégawatts (2900 MW) et qui a donc  
20 des Chefs Centrales et des emplois très similaires  
21 à ceux d'Hydro-Québec. Et dans une... évidemment  
22 dans la même province. Donc ça, c'est une première  
23 lacune.

24 Aussi on a confirmé le six (6) juillet  
25 qu'il n'était pas possible pour Normandin Beaudry

1 de nous fournir des valeurs chiffrées sur le nombre  
2 de vice-présidences, de niveaux hiérarchiques, de  
3 divisions et d'unités d'affaires pour les  
4 entreprises du marché de référence. Ce qui nous  
5 aurait permis, on va en parler un peu plus loin, de  
6 voir si l'accès, par exemple, à des postes de cadre  
7 était aussi facile chez le marché de référence,  
8 qu'il peut l'être chez Hydro-Québec.

9 Allons à la page suivante, où on continue  
10 dans le choix des organisations du marché de  
11 référence.

12 Alors nous avons en demande de  
13 renseignements B-0169 à la page 17... on n'a pas à  
14 y aller, Monsieur le Greffier, on n'a pas besoin  
15 d'y aller. Et le tableau qui apparaît au bas est un  
16 extrait du tableau qu'on a eu en réponse à la  
17 question qui demandait... pour chacun des emplois  
18 retenu dans l'étude, nous disions : son analyse est  
19 basée sur une sous-ensemble des organisations du  
20 marché de référence. Alors ici ce qu'on recherchait  
21 c'est combien de... par exemple, si on regarde la  
22 première ligne, combien de Chefs Centrales II ont  
23 été regardées dans le marché de référence?

24 Alors souvenons-nous que le marché de  
25 référence a quarante-quatre (44) organisations.

1 Alors nous avons compris que dix-huit (18) de ces  
2 quarante-quatre (44) organisations-là avaient des  
3 Chefs Centrales. Alors évidemment, ça m'a beaucoup  
4 étonné parce que, comme je connais très bien le  
5 poste Chefs Centrales et Chefs Centrales soutien,  
6 pour avoir discuté avec ces gens-là presque  
7 quotidiennement à un certain moment de ma carrière,  
8 je sais que ces gens-là gèrent des centrales  
9 hydroélectriques de plusieurs centaines de  
10 mégawatts, avec plusieurs groupes turbine-  
11 alternateur, plusieurs employés, de façon à  
12 exploiter ces choses-là de façon optimale et aussi  
13 de les maintenir de façon optimale, au bon moment,  
14 dans les bons temps, de façon à produire le plus  
15 d'électricité avec l'eau qui arrive en amont de ces  
16 centrales-là. Alors c'est vraiment... sans  
17 détailler ces postes-là, c'est vraiment un emploi  
18 très spécialisé, qui n'existe pas n'importe où.

19 Si je regarde rapidement, sans encore le  
20 mettre à l'écran, les quatre-quatre (44)  
21 organisations du marché de référence il y en a sept  
22 qui ont... et je suis à la pièce B-0189, la page  
23 17. Alors on se souviendra qu'il y a sept  
24 entreprises qui étaient cotées B. Je vais vous les  
25 lire, alors, pas besoin d'y aller. Ce sont des

1 entreprises du secteurs de l'hydroélectricité et  
2 d'industries connexes au Canada.

3 Alors, le BC Hydro, effectivement, BC Hydro  
4 a des centrales hydroélectriques. Bell Canada,  
5 comme je l'ai dit, à mon avis, n'en a pas. Hydro  
6 Sherbrooke en a quelques-unes et peut-être quelques  
7 centaines de mégawatts. Hydro-Québec, on parle  
8 d'environ quarante mille mégawatts (40 000 MW),  
9 juste pour vous donner une référence. Hydro One qui  
10 est toujours dans les secteurs d'hydroélectricité,  
11 bien Hydro One n'a pas de centrale hydroélectrique.  
12 Hydro One est une entreprise de transport et de  
13 distribution. La compagnie ontarienne qui a des  
14 centrales hydroélectriques notamment, c'est OPG,  
15 Ontario Power Generation.

16 Ensuite, on va vers Manitoba Hydro qui  
17 effectivement a des centrales hydroélectriques. NB  
18 Power Nouveau-Brunswick a également des centrales  
19 hydroélectriques et je poursuis avec Ville de Magog  
20 qui a quelques mégawatts d'hydroélectricité.

21 Alors, sur les sept qu'on a ici, il y en a  
22 donc, il y en a cinq qui ont des centrales  
23 hydroélectriques, donc qui ont possiblement, pas  
24 possiblement mais sûrement des Chefs Centrales, là,  
25 donc, des gens qui sont responsables de ces



1 centrales hydroélectriques.

2 Alors, je suis encore 5 sur 18. Je cherche  
3 les 13 autres. Si on va, là, Monsieur le Greffier,  
4 ça serait bien si on pouvait afficher la pièce  
5 B-0250 qui est la réponse à l'engagement numéro 3.

6 Merci. On peut aller à la page 3. Alors,  
7 d'accord. On voit, dans la question :

8 Comment peut-on expliquer que dix-huit  
9 (18) organisations du marché de  
10 référence ont des Chefs Centrales II  
11 et des Chefs Centrales Soutien, alors  
12 que seulement sept organisations du  
13 marché de référence proviennent du  
14 secteur de l'hydroélectricité et  
15 d'industries connexes?

16 Alors, on vient de déterminer que de ces sept, il  
17 n'y en a que cinq qui ont des centrales  
18 hydroélectriques, donc, qui peuvent avoir des Chefs  
19 Centrales et dire : j'en cherche encore treize (13)  
20 autres. Alors, on nous dit :

21 Les 18 observations pour les emplois  
22 de Chef Centrales II et Chef Centrales  
23 soutien proviennent d'organisations  
24 ayant répondu à l'enquête fermée du  
25 secteur de l'hydroélectricité et

1 d'industries connexes au Canada...  
2 Les sept dont on vient de parler.  
3 ... ainsi que d'organisations  
4 provenant de la base de données Remun.  
5 Alors, c'est là où j'ai un peu de difficulté à  
6 comprendre, là, parce que les treize (13) qu'il me  
7 manque ne sont sûrement pas dans la liste des  
8 quarante-quatre (44) du marché de référence et  
9 notre question portait évidemment sur combien de  
10 Chef Centrales il y a dans les marchés de référence  
11 et est-ce qu'on est allés chercher ça dans d'autres  
12 organisations dans la base de données Rémun. Si  
13 oui, encore là, j'ai beaucoup de difficultés à  
14 trouver treize (13) compagnies qui ont des  
15 centrales hydroélectriques d'importance au Canada.  
16 Je vais vous en nommer quelques-unes tantôt,  
17 mais... et j'ai un peu de difficulté dans ce cas-là  
18 sur l'approche méthodologique. Est-ce qu'on aurait,  
19 dans le fond, fait appel ou regardé des données de  
20 plus que les quarante-quatre (44) compagnies du  
21 marché de référence.

22 Alors, dans tous les cas ici, on a vraiment  
23 un problème avec ce poste de Chef Centrale II et  
24 Chef Centrale Soutien.

25 Alors, passons à la prochaine diapo,

1 Monsieur le Greffier, merci. Je n'aurai plus besoin  
2 de l'engagement numéro 3.

3 Alors, autre aspect qui nous a interpellés  
4 assez tôt dans le dossier, c'est les facteurs non  
5 pris en compte. Comme je vous disais tantôt, non  
6 seulement je connais bien les avantages sociaux  
7 d'Hydro-Québec, je les ai vécus et avec beaucoup de  
8 plaisir et puis donc, nous avons touché au point  
9 temps chômé payé. Alors, vous voyez qu'il y a eu...  
10 bon, le tableau que vous voyez à la droite provient  
11 de la pièce B-0245, à la page 15, qui est une  
12 présentation de cette semaine et à la pièce B-0163,  
13 il y a aussi toute la description des facteurs dont  
14 je vais parler et il y a eu une autre discussion le  
15 6 juillet, aux pages 111 à 116. Alors, si on  
16 regarde le tableau de droite, on a mis en évidence  
17 premièrement, c'est une moyenne sur trente (30)  
18 ans. On a eu cette discussion avec les témoins de  
19 Normandin Beaudry. Alors on va pas au delà de  
20 trente (30) ans. On va voir tantôt qu'il y a des  
21 cas qui s'appliquent. Et ON voit le chiffre de  
22 35,2. Alors si on regarde 35,2 on sait, on sait ou,  
23 je sais, mais si vous allez voir les conventions  
24 collectives, sauf erreur, les gens d'Hydro-Québec  
25 ont treize (13) congés fériés. Alors, si... trente-

1 cinq moins treize (35-13) ça donne 22.2 de jours de  
2 vacances. Alors je comprends que la moyenne est de  
3 22.2 ce qui est très, très plausible comme on peut  
4 voir plus tard. Et, donc je comprends que ce  
5 chiffre-là, donc, est tout à fait plausible, de  
6 35.2.

7 Mais je peux voir qu'il n'inclut pas autre chose.  
8 Comme le titre l'indique d'ailleurs, mais je peux  
9 confirmer tout ça. Alors il n'indique pas dans...  
10 si on revient à la gauche maintenant, il ne tient  
11 pas compte que, encore là chez Hydro-Québec la  
12 banque de vacances ne commence pas à votre entrée  
13 en service, mais à l'obtention de votre premier  
14 diplôme universitaire. Alors j'ai pu profiter de,  
15 de ce fait aussi.

16 Et quelqu'un qui entre à Hydro-Québec  
17 aujourd'hui, qui a eu un diplôme universitaire il y  
18 a trente (30) ans, bien, aura, en arrivant son six  
19 (6) semaines de vacances. Alors c'est une question  
20 qui est donc... la banque de vacances n'est pas  
21 basée sur votre entrée à Hydro-Québec mais sur  
22 l'obtention d'un premier diplôme universitaire.

23 Au-delà de trente (30) ans les semaines, au  
24 delà de trente (30) ans de service, les semaines de  
25 vacances augmentent comme vous pouvez voir à la

1 pièce B-163 pour aller jusqu'à onze (11) semaines  
2 de vacances. Jusqu'à, jusqu'à six (6) semaines de  
3 vacances et, la ligne suivante, je m'excuse, au-  
4 delà de soixante (60) ans d'âge, le nombre de  
5 vacances augmente pour aller jusqu'à onze (11)  
6 semaines par année. Alors tout ça, il y a des noms,  
7 vous voyez les noms. Alors le nom veut dire que ça  
8 pas été considéré dans ce tableau-là.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Q. **[6]** Juste peut-être pour bien comprendre, vous  
11 dites trente (30) ans c'est trente (30) ans d'âge,  
12 ou trente (30) ans de service?

13 R. C'est ça, c'est trente (30) ans de service.

14 Q. **[7]** Et l'autre ligne...

15 R. Soixante (60) ans, c'est soixante (60) ans d'âge.

16 Q. **[8]** Parfait.

17 R. Ensuite, congés familiaux n'ont pas été considérés.

18 Nous avons sous réserve de l'engagement # 4.

19 Depuis le dépôt de, de cette présentation nous  
20 avons eu l'engagement # 4 qui confirme que les  
21 congés familiaux, le programme, la vaste gamme de  
22 congés familiaux n'a pas été considérée dans ce  
23 tableau-là.

24 Et les absences de maladie non plus,  
25 monsieur Beaudry nous a dit que c'était compté dans

1 les avantages sociaux sur, parce que, évidemment,  
2 si on est malade on est payé à Hydro-Québec à 100 %  
3 plus longtemps que probablement la majorité des  
4 entreprises, mais ce qui n'a pas été compté ici,  
5 c'est que pendant que la, l'employé est absent,  
6 bien c'est comme une journée de congé. C'est-à-dire  
7 oui, où il est absent et a pas été compté dans les  
8 absences ici qui pourront servir à déterminer le  
9 salaire utilisé par le nombre d'heures travaillées,  
10 sans inclure le temps chômé.

11 Alors tous ces éléments-là n'ont pas été  
12 pris en compte.

13 Allons à la page suivante. Alors ici un  
14 petit préambule: mercredi après-midi maître de  
15 Repentigny a posé la question au représentant de  
16 Normandin Beaudry : est-ce qu'on pourrait inclure  
17 le temps chômé payé, combien ça prendrait de temps?  
18 Et alors on a dit, bien c'est peut-être compliqué.  
19 Évidemment je paraphrase. Et ça peut prendre un  
20 certain nombre de mois. Alors pour une raison qui,  
21 qui est propre à moi, à chaque fois que j'entends  
22 quelque chose qui prend des mois, c'est comme si  
23 je, ça me chicote.

24 Alors j'ai fait un petit exercice. Je me  
25 suis levé hier matin, puis avant de venir au bureau

1 pour venir vous voir, j'ai fait un petit tableau.  
2 O.K. j'ai fait un petit tableau. J'ai dit bien, je  
3 vais faire une partie de l'analyse, en regardant  
4 les jours de vacances annuelles. Pourquoi j'ai pris  
5 ça? Bien parce que je me doutais qu'il y avait une  
6 bonne différence entre Hydro-Québec et d'autres  
7 entreprises similaires. Et par exemple les congés  
8 fériés, bien j'ai regardé en passant aussi et ça  
9 donne à peu près la même chose qu'Hydro-Québec,  
10 peut-être douze (12) au lieu de treize (13) dans  
11 ces entreprises-là. Et j'aurais pu regarder d'autre  
12 chose, mais je n'ai regardé que les jours de  
13 vacances et je n'ai regardé que sept autres  
14 entreprises parce que, encore là, dans le temps  
15 que... d'une heure et demie que j'ai pris à faire  
16 ça, bien je voulais montrer que quand même il y  
17 avait une possibilité de faire ce genre d'analyse-  
18 là probablement en moins que quelques ou plusieurs  
19 mois.

20 Alors et je vous indique que j'ai des  
21 contacts dans toutes ces entreprises-là, mais hier  
22 matin j'ai pas eu à les contacter ces gens-là. Ils  
23 n'auraient peut-être pas apprécié. Et puis je n'ai  
24 pas eu à...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Juste un instant. Il semble y avoir un micro  
3 d'ouvert, c'est le micro de monsieur Laflamme, de  
4 ce que je vois dans mes pastilles qui s'animent.  
5 Peut-être, Monsieur Laflamme, si vous pouviez  
6 fermer votre micro. Si vous m'entendez, là, parce  
7 que ça interfère. Peut-être si maître Neuman nous  
8 entend peut-être... ah, voilà. Je pense que le  
9 micro a été fermé.

10 R. D'accord.

11 Q. **[9]** Alors on peut reprendre, je pense, Monsieur  
12 Raymond. Alors vous alliez nous dire donc que vous  
13 n'avez pas contacté personnellement les contacts  
14 que vous aviez en matinée... tôt en matinée hier.  
15 Vous avez fait plutôt autre chose.

16 R. Je n'ai pas eu à le faire. Et non plus que je ne  
17 suis directeur de la rémunération globale ou des  
18 ressources humaines ou de la gestion des talents  
19 chez Hydro-Québec. Si c'était le cas, j'aurais un  
20 réseau de mes vis-à-vis de toutes ces entreprises-  
21 là et, possiblement, de la plupart des quarante-  
22 quatre (44) compagnies du marché de référence, ce  
23 qui me permettrait de consulter ces gens-là et  
24 d'avoir de l'information assez rapidement. Et il y  
25 a d'autres façons que je connais aussi pour le



1 faire. Alors j'ai pas eu à faire ça.

2 Ce que j'ai fait ici... et donc j'ai mis  
3 dans la première ligne, c'est Hydro-Québec. Alors  
4 on voit qu'Hydro-Québec, après un an... la ligne,  
5 la colonne jaune, après un an ou même une partie  
6 d'année, dans le fond, où on a vingt (20) jours de  
7 vacances. Après dix-neuf (19) ans, on a vingt-cinq  
8 (25) jours de vacances et après trente (30) ans on  
9 a trente (30) jours de vacances et un maximum, un  
10 peu comme je l'ai dit tantôt, peut aller jusqu'à  
11 onze (11) semaines ou cinquante-cinq jours de  
12 vacances. C'est toujours par année.

13 Ensuite j'ai regardé sept autres  
14 entreprises similaires au Canada. Similaires ou qui  
15 oeuvrent dans le monde de l'électricité. J'ai...  
16 donc, NLH c'est Newfoundland & Labrador Hydro. Et  
17 ici on a... après dix (10) ans on a vingt (20)  
18 jours... en fait c'est vingt-trois (23) jours. Eux  
19 ont une structure qui est moins arrondie que les  
20 autres, donc on passe de vingt-trois (23), ensuite  
21 à vingt-six (26) et finalement jusqu'à vingt-huit  
22 (28). Et etc., il y a Nova Scotia Power, Énergie  
23 Nouveau-Brunswick, Hydro One, Manitoba Hydro,  
24 TransAlta en Alberta et BC Hydro. Je suis passé  
25 de... la liste va de l'est en ouest. Et vous voyez

1 la colonne « REF », là? De 1 à 8. Bien ce sont des  
2 références que... qui apparaissent à la page  
3 suivante. Je ne vous ne les lirez pas, mais  
4 tantôt... voici. Et alors vous voyez que, pour  
5 Hydro-Québec, bien on avait l'information à B-0163  
6 et pour le autres vous avez ici tous les liens pour  
7 consulter une convention collective récente de ces  
8 sept autres entreprises. Alors si on revient,  
9 Monsieur le Greffier, à la page 7.

10 Et on voit assez rapidement que, si on  
11 regarde la colonne en jaune, bien qu'Hydro-Québec  
12 est très avantageux pour le vingt (20) jours, là.  
13 La plupart des autres entreprises ça prend huit à  
14 dix ans pour atteindre vingt (20) jours, sauf  
15 TransAlta. Alors TransAlta après un an les gens ont  
16 vingt (20) jours de vacances annuelles, mais c'est  
17 plafonné à vingt (20) jours pour toujours.

18 Alors ce tableau-là nous donne une bonne  
19 idée premièrement que... ce que moi je pensais,  
20 c'est que le régime de jours de vacances annuelles  
21 chez Hydro-Québec est très avantageux. Et par  
22 rapport à d'autres entreprises similaires. Et  
23 deuxièmement, que c'était possible de faire cette  
24 analyse-là en peu de temps. Et avec peu de... avec  
25 recours à peu de contacts, sauf évidemment la magie

1 de l'Internet. Alors allons à la page suivante  
2 rapidement. Donc, vous avez les liens puis tout ça.

3 Alors c'est assez remarquable que  
4 l'ensemble... la plupart des conventions  
5 collectives sont publiques. J'en ai trouvé  
6 d'autres, là, je ne les ai pas toutes mis là et  
7 j'ai au OPG, j'ai Hydro Ottawa, etc. Alors... et  
8 même des usines de Rio Tinto. On peut aller à la  
9 page suivante.

10 Donc, si on poursuit dans les facteurs non  
11 pris en compte, là, au-delà de ce qu'on a vu  
12 tantôt, le temps chômé payé, on a aussi le temps  
13 supplémentaire. Alors dans le mémoire, on a montré  
14 que c'était quand même un avantage assez important  
15 pour les gens, surtout certains métiers chez Hydro-  
16 Québec où le temps supplémentaire est presque à  
17 toutes fins pratiques une réalité incontournable et  
18 puis on a vu qu'Hydro-Québec, à la pièce B-0171,  
19 mentionnait que ça faisait partie, justement, de  
20 l'analyse de rémunération globale, mais Normandin  
21 Beaudry nous a dit que pour eux, ça n'en tenait pas  
22 compte.

23 Alors, on a ici un problème de comprendre  
24 la différence entre les deux.

25 Allons maintenant à un autre point que nous

1 avons analysé, à la page suivante, merci. Donc, en  
2 regardant les organigrammes puis le nombre de  
3 cadres en comparaison avec deux mille seize (2016),  
4 alors, on a constaté que le nombre de cadres  
5 intermédiaires passait de cinq cent vingt-six (526)  
6 à sept cent quarante-neuf (749) pour quarante-deux  
7 pour cent (42 %) de plus. Alors ça, évidemment, ça  
8 m'a beaucoup étonné parce que je me souviens qu'à  
9 la fin des années quatre-vingt-dix (90), Hydro-  
10 Québec avait eu un mouvement de réduire le nombre  
11 de cadres et d'augmenter le ratio d'encadrement.  
12 Et, là, je vois que c'est tout à fait l'inverse et  
13 au niveau des cadres de maîtrise, bien, il y a une  
14 augmentation de vingt pour cent (20 %), ce qui fait  
15 que le total en cinq ans, quatre, cinq ans, a passé  
16 de treize cent quarante-six (1346) à dix-sept cent  
17 trente-sept (1737) pour vingt-neuf pour cent (29 %)  
18 de plus. Alors, ça donne deux cent quatre-vingt-  
19 onze (291), la différence entre ces deux chiffres-  
20 là, postes de cadre de maîtrise et cadres  
21 intermédiaires de plus.

22 Alors, évidemment, ma réaction était que  
23 bien, pour permettre de bonifier une carrière, bien  
24 évidemment, si on créait des postes de cadre ou  
25 qu'il y ait plus de postes de cadre, bien c'est une

1 belle, une belle possibilité d'avancement qui, à  
2 mon avis, devrait être prise en compte dans la  
3 rémunération globale.

4 Alors, on a posé quelques questions là-  
5 dessus, puis on nous a dit : bien, la réalité  
6 opérationnelle et le démarrage de plusieurs projets  
7 de grande envergure a amené cette différence-là.

8 Alors, comme on suit quand même assez bien  
9 les projets de grande envergure, nous avons été  
10 étonnés de cette réponse-là, parce que d'après  
11 nous, les projets de grande envergure, il y en a eu  
12 en deux mille seize (2016), et cetera, jusqu'en  
13 deux mille vingt (2020) surtout chez le  
14 Transporteur, si vous avez suivi, tout ça, et que  
15 vous regardez, par exemple, là, la pièce B-21 du  
16 dossier.

17 Bon, alors, et nous avons demandé des  
18 exemples. Alors, on nous a fourni des exemples, le  
19 projet d'un nouveau système de conduite du réseau,  
20 MSCR, alors, on peut voir, à la pièce B-21, que  
21 c'est un projet quand même important, mais le deux  
22 cent quatre-vingt-neuf millions de dollars (289 M\$)  
23 d'ici deux mille vingt-quatre (2024), dont environ  
24 cinquante millions (50 M) par année, mais sur  
25 environ deux virgule quatre milliards de dollars

1 par année (2,4 G\$/a) de projets chez le  
2 Transporteur.

3 Alors soit c'est un projet important, mais  
4 on ne peut pas penser que c'est un projet de grande  
5 envergure qui peut justifier une partie des deux  
6 cent quatre-vingt-onze (291) nouveaux cadres.

7 Et en regardant l'organigramme qui apparaît  
8 à la pièce B-5, bien, on n'a pas pu avoir les  
9 nouveaux organigrammes au début du dossier, mais on  
10 a quand même des, des informations moins récentes.  
11 Alors, on peut voir qu'il y a trois postes de  
12 cadres dans une certaine évolution des systèmes de  
13 conduite réseau chez le Transporteur.

14 Santé sécurité, on le sait, c'est un point  
15 important. Monsieur Boucher est venu nous le dire,  
16 il y a quelques années et on constate qu'il y a un  
17 seul poste de chef Opérations Santé et sécurité au  
18 travail. On a posé la question à madame Mailloux  
19 et... ou à monsieur... monsieur... l'autre témoin,  
20 je m'excuse, monsieur Rivard, je pense et on n'a  
21 pas pu nous dire qu'il y avait d'autres postes,  
22 alors, on a trouvé un poste là, et finalement,  
23 bien, Développement des affaires, on nous a parlé  
24 des projets d'exportation.

25 En passant, ce n'est pas d'hier qu'hydro-

1 Québec a des gens qui regardent sur les projets  
2 d'exportation et toujours dans l'organigramme B-5,  
3 l'organigramme, la pièce P-5, on voit qu'il y a  
4 trois cadres sur les projets d'exportation, je  
5 pense que c'est en bas, à droite, là, et bien  
6 évidemment, Hydro-Québec Production a, bon an, mal  
7 an, depuis plusieurs années, vend pour trente-cinq  
8 kilowattheure (35 KWh) sur les marchés. Alors, il y  
9 avait toujours eu de ces cadres.

10 Alors, avec les réponses qu'on nous a  
11 fournies, j'ai comme identifié six ou sept postes  
12 qui pouvaient justifier l'augmentation, mais encore  
13 là, la plupart ou certains de ces postes-là  
14 existaient déjà. Donc, conclusion on n'a pas réussi  
15 à nous convaincre que la réalité opérationnelle et  
16 démarrage de plusieurs projets de grande envergure  
17 a nécessité la création de deux cent  
18 quatre-vingt-onze (291) nouveaux postes.  
19 Allons maintenant à la prochaine diapo.

20 Alors je résume ici, les résultats qu'on a  
21 eus depuis deux mille seize (2016). Alors on a bien  
22 entendu tout le long du dossier que la zone de  
23 compétitivité se situe entre plus ou moins cinq  
24 pour cent (5 %) à gauche et à droite de la médiane.  
25 Et on sait tous que en deux mille seize (2016)

1 Hydro-Québec se situait dans une situation plus  
2 favorable que la zone de compétitivité à 6.1 %.

3 Suite à ça, la Régie a invité le  
4 distributeur à poursuivre ses efforts afin de  
5 rapprocher la rémunération globale de ses employés  
6 à la médiane de son marché de référence. Alors  
7 résultat, cinq (5) ans plus tard, on nous dépose un  
8 6,5 %. Alors pour moi, je regarde ça et c'est pas  
9 un rapprochement mais c'est un éloignement de la  
10 médiane.

11 Et plus tard on nous a dit cette semaine  
12 que, avec, si on tient compte, rapidement, des  
13 vacances et congés fériés, on monte à 6.8. Alors  
14 plusieurs fois dans le dossier on nous a dit, bien,  
15 0,3 % c'est pas majeur, c'est négligeable mais faut  
16 toujours faire attention quand on travaille avec  
17 des pourcentages, O.K.?

18 Alors de 6.5 % à 6.8 % on augmente de  
19 0,3 point de pourcentage. O.K. Ou, souvent on va  
20 dire trente (30) points de base. Mais si on passe  
21 de 6.1 à 6.8 on a 0.7 point de pourcentage, mais  
22 0.7 divisé par 6.1 ça donne 11.5 %. Donc la  
23 rémunération d'Hydro-Québec a augmenté par rapport  
24 à la médiane de 11.5 % depuis deux mille seize  
25 (2016). Alors faut toujours faire attention comment



1 on travaille avec les pourcentages.

2 Alors on est à 6.8. Évidemment, il y a  
3 d'autres facteurs non pris en compte qu'on a vus  
4 tantôt et que nous avons soulevés, en plus de ceux  
5 que monsieur St-Laurent vous a exposés.

6 Si on conclue à la page suivante, donc sur  
7 l'étude de balisage, alors premièrement je répète  
8 qu'Hydro-Québec n'a pas répondu à l'invitation de  
9 la Régie à poursuivre les efforts afin de  
10 rapprocher la rémunération globale à la médiane de  
11 son marché de référence. Nous avons vu tantôt une  
12 représentation nulle ou nettement insuffisante dans  
13 l'étude des groupes d'emploi, dans l'étude pour les  
14 groupes d'emploi cadre intermédiaire, cadre de  
15 maîtrise, spécialiste, métier et employé de réseau.

16 Nous avons vu que la composition du marché  
17 de référence doit être améliorée. Et nous  
18 recommandons qu'une étude de rémunération  
19 comparative devrait prendre en compte les heures  
20 chômées payées, vacances, maladies, congés fériés  
21 et congés familiaux, le temps supplémentaire et les  
22 possibilités d'accès aux postes de cadre. Et nous  
23 avons fait une démonstration qu'une telle prise en  
24 compte pourrait se faire assez aisément.

25 Allons maintenant à l'indicateur de

1 disponibilité de service aux interconnexions, à la  
2 page suivante. Alors ici on est aux  
3 interconnexions, alors on sait que l'équation qui  
4 nous a encore été remontrée cette semaine, bien  
5 c'est la somme des TTC réels divisée par la somme  
6 des TTC de référence. Et ça touche quatre (4)  
7 interconnexions soit l'Ontario, New York, la  
8 Nouvelle-Angleterre et le Nouveau-Brunswick. Alors  
9 tout ça c'est conforme à ce qu'on nous a dit.

10 Prochaine acétate, nous avons soulevé deux  
11 (2) problèmes sur cet indicateur-là. Premièrement,  
12 c'est important que l'historique soit refait dans  
13 certains cas pour avoir certaines homogénéités. Et  
14 l'autre problème c'est qu'une bonne partie des non  
15 disponibilités n'est pas sur le contrôle du  
16 Transporteur. Alors c'est comme si on a  
17 l'indicateur qu'on va éventuellement utiliser pour  
18 le mécanisme et le traitement des écarts de  
19 rendement qui pour une bonne partie n'est pas sous  
20 contrôle donc ne permet pas de mesurer la  
21 performance, mais des facteurs externes. Alors ça  
22 c'était notre deuxième problème. Allons à la page  
23 suivante.

24 Donc, l'historique doit être connu. C'est  
25 ce que Hydro-Québec vous dit dans B-247 et c'est

1 tout à fait logique et, souvenons-nous quand la  
2 Régie a déterminé des indicateurs pour le mécanisme  
3 de traitement de l'écart de rendement, bien c'était  
4 important qu'on connaisse bien l'historique. Et  
5 j'ajoute : qu'il soit homogène. O.K.

6 Alors dans le cas du Vermont, sans entrer  
7 dans les détails, là, on verra ça à B-0239 à la  
8 page 5 et on en a parlé le sept (7) juillet ici. Au  
9 moment d'écrire ceci, je n'avais pas les notes  
10 sténos, mais maintenant je peux vous dire le sept  
11 (7) juillet aux pages 34 à 38. Parce que ce que le  
12 Transporteur nous dit c'est qu'il est possible  
13 qu'en deux mille vingt-deux (2022) il revoit le  
14 TTR... le TTC, pardon. On sait pas encore quel  
15 chiffre, mais il va changer le TTC, mais il n'y a  
16 eu aucun changement physique. Alors ça, ça veut  
17 dire qu'on change, dans le fond, une hypothèse et  
18 il nous a dit qu'il ne referait pas le calcul de  
19 l'historique. Alors ça, ça cause problème parce que  
20 là on vient de créer une non homogénéité et il me  
21 semble assez réalisable de le faire, si on veut le  
22 faire. Dans le fond, il nous a dit : on ne le fera  
23 pas. Donc, ça c'est notre problème d'homogénéité.

24 Et je vous donne un exemple où ce fut fait.  
25 Pour le taux de fréquence des accidents dans le

1 cadre du MTÉR, alors vous allez au dossier 4058,  
2 B-0012, à la page 47. On se souviendra qu'Hydro-  
3 Québec avait changé la définition de taux de  
4 fréquence, mais avait recalculé l'historique pour  
5 qu'on puisse s'y référer, pour qu'on puisse créer  
6 des cibles et que l'historique soit homogène.

7 Deuxième problème à la page suivante. Une  
8 bonne partie des non-disponibilités n'est pas sous  
9 le contrôle du Transporteur, alors on a posé des  
10 questions dans la B-0239 et on a... hier aux pages  
11 39 à 43 des notes sténographiques du sept (7)  
12 juillet, on a eu une discussion où on conclut nous-  
13 mêmes que le Transporteur peut connaître et  
14 archiver les ajustements en fait sur la valeur du  
15 TTC d'une interconnexion à la suite d'une  
16 indisponibilité d'un équipement de son réseau.  
17 Maintenant les témoins du Transporteur nous ont  
18 exprimé qu'il y avait quand même une certaine  
19 problématique. Alors nous comprenons qu'il y a une  
20 certaine problématique à le faire, alors c'est pour  
21 ça nous disons qu'une telle piste pourrait  
22 possiblement être explorée plus profondément. Et  
23 question qu'on pourrait regarder c'est : est-ce que  
24 le MSCR dont on a parlé tantôt, donc le système de  
25 contrôle... le nouveau système de contrôle du

1 réseau pourrait possiblement être mis à  
2 contribution ou, à tout le moins, être pris en  
3 compte dans la définition des spécifications de ce  
4 système qui, si je le comprends bien, serait en  
5 cours ou sur le point de l'être.

6 À la prochaine diapo on va conclure sur cet  
7 indicateur-là de disponibilité de services aux  
8 interconnexions. Alors ce qu'on dit c'est : il est  
9 important de recalculer l'historique afin de rendre  
10 homogène, à la suite de changements aux capacités  
11 des interconnexions qui ne proviennent pas de  
12 changements physiques. Alors c'est simplement des  
13 changements de convention. Par exemple, le Vermont  
14 qu'on a vu, il pourrait éventuellement y en avoir  
15 d'autres.

16 Et de continuer à travailler pour retenir  
17 seulement les indisponibilités sous le contrôle du  
18 Transporteur pour le calcul de l'indicateur.  
19 Évidemment, un indicateur doit être calculable,  
20 mais capable, c'est-à-dire qu'il doit... le  
21 Transporteur doit pouvoir intervenir sur  
22 l'indicateur pour avoir le contrôle. C'est pas le  
23 cas dans... dans ce qu'on nous a proposé dans ce  
24 dossier-ci.

25 Allons au troisième sujet, qui est un autre

1           indicateur celui-là, sur la disponibilité des  
2           emplacements d'exploitation. Alors ça fait  
3           longtemps qu'on parle des indisponibilités forcées,  
4           IF, les IFD et dans toutes ces années-là nous avons  
5           dit : bien il y a un problème avec les IF et les  
6           IFD. Essayons de voir ce que l'Association  
7           canadienne de l'électricité fait. Et la Régie a  
8           retenu cette suggestion et ce qu'on fait ici, dans  
9           le fond, c'est toujours une équation où on dit :  
10          bien on va prendre les temps d'indisponibilité  
11          forcée, puis on va les diviser par le nombre  
12          d'emplacements et le nombre d'heures dans l'année,  
13          puis on va faire un moins ça pour obtenir la  
14          disponibilité, ce qui donne autour de quatre-vingt-  
15          dix-neuf pour cent (99 %), comme on l'a vu dans la  
16          présentation du Transporteur. Alors encore là, une  
17          formule très simple et très appropriée. On va à la  
18          prochaine page.

19                   Encore là ici on a soulevé deux problèmes.  
20           Alors nous concluons que les valeurs de NTee, qui  
21           est le dénominateur sur le nombre, dans le fond,  
22           d'emplacements d'exploitation à chaque année, alors  
23           ces valeurs-là nous avons conclu qu'elles sont  
24           invalides. Et nous avons un autre problème avec le  
25           cas des équipements qui seraient retirés et envoyés

1 à l'atelier, là, versus ce que l'ACÉ fait.

2 Alors, allons dans les prochaines diapos  
3 pour chacun de ces deux problèmes là.

4 Ici, j'ai reproduit une réponse qu'on nous  
5 a donnée. Alors, nous avons posé la question :

6 Relativement à la référence (v),  
7 veuillez confirmer ou infirmer avec  
8 explications la compréhension de  
9 l'AHQ-ARQ selon laquelle le  
10 Transporteur connaît la date de mise  
11 en service de chacun de ses  
12 emplacements d'exploitation mis en  
13 service depuis deux mille seize  
14 (2016).

15 Alors, pour nous, c'était une évidence, mais on est  
16 un peu étonnés de la réponse :

17 Le Transporteur infirme la  
18 compréhension de l'AHQ-ARQ.

19 Donc, il nous dit qu'il ne connaît pas la mise en  
20 service de chacun de ses emplacements  
21 d'exploitation mis en service depuis deux mille  
22 seize (2016).

23 Je vous avoue que j'étais très étonné et en  
24 réponse à la question 8.1, bien on nous donne une  
25 explication que je qualifierais d'informatique, là,

1 qui dit : bien, on a un problème à aller chercher  
2 ces informations dans le système, là, puis...

3 Alors, évidemment, pour moi qui est  
4 premièrement un informaticien de formation et  
5 deuxièmement, qui a géré des équipements d'un des  
6 plus grands producteurs hydroélectrique au monde,  
7 bien, ça m'étonne beaucoup. Alors, c'est un peu  
8 inquiétant.

9 Allons à la prochaine page. En réponse à  
10 une demande de renseignements B-0169 de la Régie,  
11 on nous a fourni ce tableau-là.

12 Alors, encore là, dès que je regarde ce  
13 tableau-là, j'ai un problème. O.K. Je dis : bien  
14 comment on peut ajouter cinquante (50) XL à  
15 inductance en un an, sur un réseau qui n'en compte  
16 que trois cent cinquante (350) ou comment on peut  
17 ajouter quarante quelques (40), quarante-quatre  
18 (44) XC. Alors, pour moi, ça ne fonctionne pas.

19 Alors, on a fourni une demande de  
20 renseignements, première demande de renseignements  
21 où on nous a expliqué et on a expliqué aussi cette  
22 semaine : bien, il y a un problème avec deux mille  
23 seize à deux mille dix-neuf (2016-2019).

24 Alors si on n'avait pas soulevé ce  
25 problème-là, on ne l'aurait sans doute pas vu, puis



1 on aurait continué avec cet indicateur-là.

2 Un peu plus tard, bien ça n'a pas réglé mon  
3 problème de deux mille neuf (2009), deux mille  
4 vingt (2020), là, que vous voyez en surlignage.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Q. **[10]** Deux mille dix-neuf (2019) vous voulez dire?

7 R. Deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt  
8 (2020) et on en a discuté, donc, principalement  
9 avec monsieur Delourme le sept (7) juillet, on peut  
10 voir ça à la page 13 à 27 et par la suite, en  
11 revenant du lunch, aux pages 104 à 111. Alors, on a  
12 compris qu'il y avait peut-être un changement de  
13 méthodologie où un XL a changé de définition entre  
14 deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt  
15 (2020).

16 Alors, ça aussi, ça nous cause certains  
17 problèmes. Mais encore là, si on n'avait pas posé  
18 la question, bien on aurait supposé que tout était  
19 beau puis qu'il n'y avait pas de changement de  
20 méthodologie. Alors, on aurait continué avec ce  
21 tableau-là sans poser de questions.

22 Alors, heureusement qu'on a assez  
23 rapidement vu qu'il y avait des problèmes et  
24 maintenant, ce que nous comprenons, c'est qu'à tout  
25 le moins, ces données-là sont bonnes mais il y a eu

1 un changement, on va dire, de méthodologie ou de  
2 définition de ce que c'est qu'un XL et ça me  
3 soulèvement maintenant un problème d'homogénéité,  
4 O.K.?

5 Alors, un peu comme tantôt pour le problème  
6 du Vermont, c'est que l'historique ne serait pas,  
7 ne représenterait pas la même réalité qu'on a en  
8 deux mille vingt (2020) et puis à ce moment-là,  
9 bien encore là, c'est difficile de faire des...  
10 d'établir des cibles à ce moment-là. Bon.

11 Madame Salhi et même maître Fréchette, à un  
12 moment donné a dit : bien écoutez, quand on  
13 arrivera à utiliser ça pour établir des cibles pour  
14 le mécanisme de traitement des écarts de rendement,  
15 bien peut-être qu'on aura des meilleurs chiffres.

16 Alors, je comprends tout ça et ce qui fait  
17 que dans le fond, ça confirme notre recommandation  
18 de dire : bien, cet indicateur-là, un peu comme le  
19 précédent, là, il n'est peut-être pas encore tout à  
20 fait à maturité et il serait bien de le revoir  
21 assez rapidement parce qu'encore là, quand on va  
22 vouloir établir des cibles, on va devoir avoir un  
23 historique d'au moins cinq ans.

24 Donc ce que ces gens-là ont dit, ça vient  
25 confirmer ce que nous pensions.

1                   Deuxième problème, à la page suivante. Bon,  
2                   alors on dit, l'ACÉ a une petite convention qui est  
3                   différente, alors l'ACÉ ce qu'elle dit c'est que,  
4                   et ce que je comprends de la phrase qui est là:

5                                Le Transporteur est incapable de  
6                                cibler les indisponibilités d'un  
7                                équipement retiré de son emplacement  
8                                pour être réparé en atelier ou  
9                                remplacé par un nouvel équipement.

10                   Alors je comprends que, on a un équipement qui  
11                   devient en panne et dans un certain emplacement et  
12                   on le retire pour l'envoyer à l'atelier mais on le  
13                   remplace par un nouvel équipement. Alors admettons  
14                   qu'on a un équipement qu'on a pu remplacer en une  
15                   semaine par un autre semblable mais que  
16                   l'équipement fautif se retrouve au garage, ou en  
17                   atelier, pendant un an, bien dans un exemple comme  
18                   ça, selon mon expérience des indicateurs  
19                   d'indisponibilité, bien, l'équipement est  
20                   indisponible pendant une semaine. Pas pendant un  
21                   an. O.K. Indisponible pour les besoins du réseau  
22                   pendant une semaine. Peut-être pas le même. On l'a  
23                   remplacé par un autre d'assez semblable. Alors je  
24                   comprends que l'ACÉ dans mon exemple va considérer  
25                   que l'équipement est indisponible pendant une

1 semaine et le Transporteur considère, ou ses  
2 systèmes considèrent qu'il va être absent pendant  
3 un an, dans mon exemple toujours. Bon, évidemment  
4 ça me cause un problème parce que ce qui est  
5 important c'est de connaître l'indisponibilité sur  
6 le réseau parce qu'on veut connaître la fiabilité  
7 du réseau.

8 Bon, alors. Pour bien comprendre la  
9 difficulté pour le Transporteur de mieux définir ce  
10 qui est une indisponibilité dans ce cas précis-là,  
11 on va regarder quelques chiffres. Alors on sait  
12 qu'il y a environ six mille (6000) indisponibilités  
13 forcées par année, IF. On sait aussi qu'il y a  
14 quatre vingt douze mille (92 000) emplacements  
15 d'exploitation et on sait comme madame Roquet nous  
16 l'a dit à l'époque que les quatre vingt douze mille  
17 (92 000) évoluent pas beaucoup au cours des années,  
18 O.K. Ce qui nous a fait sursauter quand on a vu le  
19 petit tableau qu'on a regardé précédemment, que le  
20 nombre d'emplacements augmentait. Alors on a six  
21 mille (6000) IF pour quatre vingt douze mille  
22 (92 000) emplacements ce qui donne un sur l'autre  
23 six virgule cinq pour cent (6,5 %).

24 Maintenant on sait que pour, si on prend  
25 l'ACÉ, on a seulement regardé des emplacements

1       majeurs. Alors il y en a cinq mille sept cent  
2       trente-huit (5738) en deux mille vingt (2020) sur  
3       les quatre vingt douze mille (92 000), O.K. Alors  
4       si on fait une petite règle de trois, qu'on prend  
5       six point cinq pour cent (6.5 %) des IF sur le  
6       nombre d'emplacements et qu'on le multiplie par  
7       cinq mille sept cent trente-huit (5738)  
8       emplacements, on a environ trois cent soixante-dix  
9       (370) indisponibilités forcées par année. Pour les  
10      emplacements dits majeurs. Je dis environ parce que  
11      peut-être quelqu'un pourrait me dire, bien les  
12      emplacements majeurs on a un petit peu plus, une  
13      plus grande proportion d'IF ou une plus petite  
14      proportion. Mais disons que ce calcul-là nous donne  
15      une bonne idée de l'ordre de grandeur du nombre  
16      d'indisponibilités forcées par année sur les  
17      équipements des emplacements majeurs, ça donne à  
18      peu près comme par hasard, à peu près une  
19      indisponibilité par jour. En moyenne.

20               Alors on nous dit bien dans notre base de  
21      données on n'est pas capable d'aller chercher  
22      lesquelles ont été remplacées par un nouvel  
23      équipement, les fameux équipements qui ont été  
24      envoyés à l'atelier. Et puis on a posé la question  
25      à monsieur Delourme et j'avais prédit que le

1 chiffre était très petit avant de poser la  
2 question. Alors on a dit ceux qui de ces trois cent  
3 soixante-dix (370) là qui sont envoyés à l'atelier  
4 et qui ont été remplacés par un semblable, il y en  
5 a peut-être quelques dizaines. Alors il y a  
6 quelques dizaines de cas qu'on devrait regarder  
7 pour voir combien de temps, combien de temps ils  
8 ont été remplacés, mon une semaine de tantôt, et en  
9 combien de temps qu'ils sont à l'atelier, et  
10 modifier la donnée. Ou mieux l'interpréter.

11 Alors, j'ai un problème avec le fait  
12 qu'Hydro-Québec n'est pas en mesure de faire cette  
13 analyse-là. Juste pour vous donner un exemple,  
14 comme j'ai dit tantôt, j'étais responsable de  
15 l'ensemble de la planification pour toutes les  
16 centrales hydroélectriques au Québec et j'avais une  
17 feuille avec moi qui m'indiquait toutes les  
18 indisponibilités des groupes turbines et  
19 alternateurs et à tous les jours je vérifiais avec  
20 mes analystes. Parce que ces indisponibilités-là  
21 avaient des impacts. Alors c'est une information  
22 qu'un producteur ou un transporteur doit conserver  
23 et examiner jalousement parce que ça affecte son  
24 réseau.

25 Alors, ici, on a une base de données qui

1           contient un paquet de chiffres. Et on semble avoir  
2           de la difficulté à extraire des informations. Il y  
3           a bien un informaticien à Hydro-Québec qui devrait  
4           pouvoir extraire cette liste-là, la mettre dans un  
5           chiffrier et qu'un expert d'Hydro-Québec regarde la  
6           liste et qu'il identifie mes quelques dizaines  
7           d'équipements qui sont à l'atelier - on les connaît  
8           parce que monsieur Delourme nous dit, il y en a  
9           quelques dizaines - et qu'il aille ajouter une  
10          colonne dans son chiffrier pour dire, bien, le vrai  
11          chiffre, ce n'est pas un an, c'est une semaine.

12                       Alors, nous sommes un peu étonnés qu'Hydro-  
13          Québec ne puisse pas faire ça. Il y a des façons de  
14          faire des choses même si on a de la difficulté à  
15          obtenir les développeurs informatiques chez nous.  
16          Alors, c'est vraiment un problème qui nous  
17          préoccupe.

18                       En conclusion, la dernière page. Alors,  
19          nous ne pouvons pas recommander pour le moment à la  
20          Régie d'approuver le calcul du nouvel indicateur  
21          Disponibilité des emplacements d'exploitation. Et  
22          nous recommandons à la Régie donc de demander au  
23          Transporteur de continuer le développement. Et nous  
24          recommandons de ventiler les résultats de  
25          l'indicateur par cause dans les suivis du rapport

1           annuel du Transporteur et dans les causes  
2           tarifaires. C'est au mémoire. Et le Transporteur  
3           nous a dit qu'il avait toutes les causes de l'ACÉ.

4                       Alors, encore là, dans une base de données  
5           quelconque, on a toutes ces informations-là. Il  
6           faut simplement trouver une façon. Dans les bases  
7           de données, ça s'appelle une requête, une requête  
8           pour extraire. C'est bien d'avoir des données dans  
9           une base de données, mais si on ne peut pas les  
10          extraire, ça ne sert pas à beaucoup de choses.  
11          Alors, ici, il s'agirait tout simplement de faire  
12          un rapport par cause de l'indicateur qui va nous  
13          permettre et permettre au Transporteur et à la  
14          Régie de bien comprendre pourquoi certaines  
15          indisponibilités sont plus fréquentes.

16                      Alors, je vous remercie. C'est la fin de  
17          cette présentation. Et, évidemment, s'il y a des  
18          questions, nous serons disponibles.

19          Me STEVE CADRIN :

20          Effectivement. Alors monsieur Raymond est  
21          disponible pour les questions en contre-  
22          interrogatoire.

23          LE PRÉSIDENT :

24          Merci. Le premier serait l'AQCIE-CIFQ qui n'a pas  
25          réservé de temps. Mais, Maître Lanoix, avez-vous



1 des questions?

2 Me SYLVAIN LANOIX :

3 Nous n'aurons pas de questions, Monsieur le  
4 Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci. FCEI, Maître Turmel, avez-vous des  
7 questions?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Pas de questions, Monsieur le Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. Option consommateurs, Maître David, avez-  
12 vous des questions?

13 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

14 Aucune question de notre part, Monsieur le  
15 Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. RTIÉÉ, Maître Neuman, avez-vous des  
18 questions? Maître Neuman?

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui, Monsieur le Président. Ce sera une très brève  
21 question simplement.

22 Q. **[11]** Concernant les deux indicateurs. Donc, nous  
23 constatons que vous avez certaines critiques que  
24 vous exprimez quant aux indicateurs et donc que  
25 vous souhaitez que ces vices que vous leur

1 reprochez soient corrigés. Et dans la mesure où ils  
2 sont corrigés, est-ce que ma compréhension est  
3 correcte, que vous souhaiteriez que les résultats,  
4 bien, d'abord que les résultats passés soient peut-  
5 être rectifiés pour l'historique et aussi que l'on  
6 continue de fournir annuellement, qu'Hydro-Québec  
7 Transport continue de fournir annuellement à la  
8 Régie les résultats annuels selon ces deux  
9 indicateurs, et ce même en attendant qu'il y ait  
10 éventuellement un nouveau mécanisme de  
11 réglementation incitatif ou MTÉR ou même si, par  
12 hypothèse, ça n'aboutissait pas ou pas avant  
13 longtemps dans un nouveau mécanisme que, même dans  
14 ce cas-là, vous souhaiteriez que l'information soit  
15 disponible à des fins d'information générale de la  
16 Régie? Est-ce que j'ai bien compris votre position?

17 R. Tout à fait. Puis si on revient, dans le fond, la  
18 pièce que vous connaissez bien, Maître Neuman, qui  
19 est la pièce qui s'appelle, bon... je pense que  
20 c'est 6, mais peu importe, la pièce qui s'appelle  
21 Performance et Efficience...

22 Q. **[12]** Oui, oui.

23 R. ... ou Performance où on a un tableau qui nous  
24 montre tous les indicateurs. Alors, ça devrait  
25 effectivement apparaître à cet endroit-là, tout

1           comme le IF et les paramètres du IFD. La Régie a  
2           décidé dans sa décision cette année d'ajouter,  
3           selon ce qu'on demandait, les indicateurs IFD. Oui,  
4           tout à fait, ça devrait apparaître dans la liste  
5           des indicateurs qui nous sont montrés dans cette  
6           pièce-là et qui, comme vous le savez, comporte plus  
7           d'indicateurs que ceux qui sont suivis dans le  
8           cadre du MTÉR.

9           Q. **[13]** Oui.

10          R. Alors oui, tout à fait, c'est ce que nous  
11          recommandons.

12          Q. **[14]** Vous étiez probablement présent hier lorsqu'en  
13          réponse à une de mes questions Hydro-Québec a  
14          mentionné que lorsqu'on arrivera à un prochain  
15          MTÉR, qu'il y aura lieu peut-être de faire une  
16          réflexion pour éviter la redondance, à savoir  
17          bien... bien énumérer les indicateurs qui resteront  
18          vu qu'il y a un certain recoupement avec certains  
19          des indicateurs qui se trouvent déjà dans le  
20          tableau, qui sont déjà utilisés. Donc, est-ce que  
21          vous êtes d'accord ou est-ce que... quel... est-ce  
22          que vous avez un commentaire à faire sur cette  
23          approche, qui constituerait à trouver un moyen  
24          d'éviter qu'il y ait une redondance lorsqu'on aura  
25          à choisir les bons indicateurs à mettre dans le

1 MTÉR?

2 R. Oui, je pense que ce principe-là, par exemple, si  
3 on regarde l'indicateur disponibilité des... des  
4 interconnexions, des services aux interconnexions,  
5 alors c'est une... c'est un point qui avait été  
6 soulevé sans doute par des clients point à point  
7 qui disaient : bien nous ne sommes pas représentés.  
8 Alors ça, c'était... cet indicateur-là est né d'une  
9 demande de la Régie dans le but éventuel, puis on  
10 le verra en temps et lieu, de l'inclure dans les  
11 indicateurs suivis pour le MTÉR. L'autre cas, comme  
12 je l'ai dit tantôt, nous avons... dès la sortie du  
13 IF il y a quelques années, nous avons critiqué cet  
14 indicateur-là. Ensuite l'IFD nous l'avons regardé à  
15 chaque année puis critiqué. Et finalement nous  
16 avons recommandé de prendre l'indicateur ACÉ, c'est  
17 ce qu'on a aujourd'hui. Et pour évidemment  
18 remplacer cette partie-là des IFD, qui est dans le  
19 suivi du MTÉR.

20 Q. **[15]** Hum, hum.

21 R. Donc, si on avait l'indicateur disponibilité des  
22 emplacements d'exploitation on va dire amélioré,  
23 bien notre position c'est qu'il devrait remplacer  
24 les indicateurs du type IFD, qui apparaissent dans  
25 le suivi du mécanisme de traitement des écarts de

1 rendement et non en ajout, mais en remplacement, en  
2 amélioration.

3 Q. [16] O.K. Alors je vous remercie beaucoup. Ce sont  
4 toutes mes questions, Monsieur le Président. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Neuman. Hydro-Québec, Maître  
7 Fréchette?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Pas de questions, je vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Régie? Pas de questions. Monsieur Dumas? Maître  
12 Duquette? La formation n'a pas de questions. On  
13 vous remercie de votre présentation. Et vous êtes  
14 libéré.

15 R. Merci. Merci beaucoup.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Est-ce qu'on poursuit avec la FCEI? Maître Turmel,  
18 je crois que vous êtes le prochain?

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Nous sommes effectivement les prochains. Bonjour,  
21 Monsieur le Président. Alors vous devriez...

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 Excusez-moi, Maître Turmel, excusez-moi  
24 d'interrompre. J'avais juste une question  
25 d'intendance, Monsieur le Président, parce que

1 je... j'ai vu à la Une de Radio-Canada qu'il y a  
2 une panne généralisée dans le réseau de Rogers à  
3 travers le pays et je n'arrive pas à rejoindre  
4 docteur Higgin ni par téléphone ni par courriel.  
5 Alors ça semble être un problème assez important  
6 dans le... en tout cas dans plusieurs provinces.  
7 Donc, j'aimais mieux le signaler tout de suite  
8 parce que peut-être qu'il va falloir devancer ou  
9 changer l'horaire, là. Suite à la FCEI normalement  
10 c'est Option consommateurs qui devait présenter.  
11 Alors évidemment, dès que j'aurai des nouvelles de  
12 la part de docteur Higgin je... je vous en ferai  
13 part, là, lors d'une pause.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. On prend note de votre intervention. Alors,  
16 Maître Turmel.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui, bonjour. Alors soudainement je suis inquiet de  
19 ne pas voir apparaître monsieur Gosselin. Le voilà,  
20 le voilà. Écoutez, sans surprise, alors Rogers ne  
21 se rend pas à Québec ou c'est un autre... un autre  
22 réseau, un ou l'autre. Bonjour. Bonjour, Monsieur  
23 Gosselin.

24 M. ANTOINE GOSSELIN :

25 Bonjour. Effectivement, je suis peut-être chanceux,

1 là, au niveau des réseaux.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Alors bonjour à tous. Donc, la FCEI est prête à  
4 faire témoigner monsieur Gosselin. Alors, Monsieur  
5 Specte, si vous voulez procéder à l'assermentation.

6

7 PREUVE DE LA FCEI

8

9 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce huitième  
10 (8e) jour du mois de juillet, A COMPARU :

11

12 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
13 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

14

15 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
16 solennelle, dépose et dit :

17

18 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Merci, Monsieur le Greffier.

20 Q. [17] Alors, Monsieur Gosselin, dans le présent  
21 dossier je crois comprendre que vous avez préparé  
22 deux documents, soit la preuve amendée, là, C-FCEI-  
23 0028, de même que la présentation de ce matin, C-  
24 FCEI. Monsieur le greffier, quelle est la cote,  
25 pardon, attribuée à la présentation? Je ne l'ai

1 pas. Ça doit être 29, là, mais je ne suis pas  
2 certain.

3 LE GREFFIER :

4 Alors, ce serait 32. FCEI-032.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Bon, 32. 032.

7 Q. **[18]** Alors, Monsieur Gosselin, je comprends que  
8 vous avez préparé ces deux documents?

9 R. Oui.

10 Q. **[19]** Et que ces deux documents représentent la  
11 position de la FCEI?

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[20]** Et enfin, que vous adoptez ces documents pour  
14 valoir comme votre témoignage écrit en l'instance?

15 R. Oui.

16 Q. **[21]** Alors, je vous remercie. Si vous voulez  
17 procéder à la présentation.

18 R. Alors, merci beaucoup. Bonjour à la Formation et  
19 bonjour aussi à tous les autres participants.  
20 Alors, je vais parler surtout, ce matin, du compte  
21 d'écart et de report sur les dépenses en capital et  
22 également un peu du balisage et la rémunération.

23 Q. **[22]** Dans le fond, avant que vous n'alliez plus  
24 loin, Monsieur Gosselin, Monsieur Specte, si vous  
25 voulez bien afficher la pièce C-FCEI-032, celle



1 qu'on vient de discuter, si c'est possible.

2 LE GREFFIER :

3 Oui.

4 R. Alors, merci. Donc, sans plus tarder, sur le compte  
5 d'écart sur les dépenses en capital, alors, la  
6 Régie a identifié une problématique avec les écarts  
7 de prévision récurrents et en particulier, avec la  
8 répartition mensuelle des mises en service. Et  
9 suite à ça, dans la décision D-2020-041, elle a  
10 jugé qu'il pouvait être opportun de créer un compte  
11 d'écart et de report pour les rubriques liées au  
12 rendement sur la base des tarifications et les  
13 amortissements et elle a demandé au Transporteur  
14 une preuve sur la création d'une TCR et de ses  
15 impacts sur les rubriques Rendement et bases de  
16 tarification.

17 Alors, la réponse de HQT à cette demande-là  
18 de la Régie, ça a été essentiellement la suivante :  
19 d'abord, elle dit : bien le besoin n'existe plus.  
20 Si on créait un tel compte, ça aurait des impacts  
21 négatifs sur le MRI et le MTÉR et il y aurait  
22 aussi...

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Q. **[23]** Monsieur Gosselin, excusez-moi, Monsieur  
25 Specte, on est comme revenus à la page de

1           présentation, ce que je vois.

2           LE GREFFIER :

3           Excusez-moi.

4           Me ANDRÉ TURMEL :

5           D'accord, merci.

6           R. Pas de problème, et il y aurait aussi un impact,  
7           là, en tous termes d'efficience, donc, une perte  
8           d'incitatifs à l'efficience pour le Transporteur.

9                        Ce que nous répondons à ça, ce que nous  
10           avons déjà répondu et il y a quelques éléments qui  
11           s'ajoutent, là, c'est que d'abord, je pense que  
12           c'est prématuré de conclure que le besoin n'existe  
13           plus. Il y a une année, en deux mille dix-neuf  
14           (2019) où effectivement, on voit que l'écart était  
15           moins important que les autres années. Mais  
16           ensuite, en deux mille vingt (2020), deux mille  
17           vingt-et-un (2021), mais c'est des données qui sont  
18           affectées par la COVID.

19                       Dans le cas de deux mille vingt-et-un  
20           (2021), c'est une année de base qu'on a présentée,  
21           donc évidemment, c'est... on avait le bénéfice  
22           d'une année de plus, là, pour faire notre  
23           prévision.

24                       Mais malgré ça, le Transporteur a dû faire  
25           les corrections entre le dépôt de son dossier puis

1 l'audience en décembre deux mille vingt-et-un  
2 (2021) et en plus, bien on observait, l'engagement  
3 1 a été demandé par la FCEI que même entre  
4 novembre, octobre, entre décembre, pardon, deux  
5 mille vingt-et-un (2021) et puis la fin de l'année,  
6 on a dû revoir de façon assez importante, là, les  
7 mises en service, le niveau des mises en service  
8 pour novembre et décembre.

9           Donc, à notre avis, c'est tout à fait  
10 prématuré, là, de conclure que les moyens qui ont  
11 été mis en place par le Transporteur permettent de  
12 mettre ce problème-là derrière nous.

13           Paragraphe. Quant aux impacts sur le MRI. À  
14 notre avis, ils sont exagérés ou ils sont  
15 inexistants. Je vous réfère à la preuve de la FCEI  
16 à cet effet-là.

17           Et un des points qu'on fait valoir, c'est  
18 que ce n'est pas parce qu'il y a un MTÉR que c'est  
19 justifié de tolérer les prévisions qui sont  
20 erronées à la base et qui sont biaisées dans ce  
21 cas-ci.

22           Et peut-être un commentaire sur le mot  
23 « biaisé », là, le fait d'observer que les  
24 prévisions sont biaisées, ça n'implique pas  
25 nécessairement une mauvaise intention à la base,

1 là. Des fois, on... peut-être que c'est interprété  
2 comme ça par le Transporteur, mais il y a personnes  
3 qui dit qu'on est en train de jouer avec les  
4 prévisions pour, pour s'avantager. Mais c'est pas  
5 parce qu'on joue pas intentionnellement avec les  
6 prévisions que ça veut dire que la prévision ne  
7 peut pas quand même être biaisée. Dans ce cas-ci,  
8 ce qu'on observe notamment c'est que le  
9 Transporteur semble surestimer, de manière  
10 récurrente, cette capacité à réaliser son plan  
11 d'investissement. Et donc ça c'est un biais dans sa  
12 perception de ce qu'il est en mesure de faire même  
13 si c'est pas volontaire. Et à ce niveau-là, le  
14 docteur Higgin mentionnait, dans la preuve qu'il a  
15 déposée après le dépôt de notre preuve,  
16 essentiellement un petit peu la même chose que  
17 nous. Donc j'ai mis la citation là, mais que  
18 finalement c'est pas approprié de payer pour des,  
19 des actifs qui sont pas en service. Peu importe  
20 qu'il ait un MTÉR ou qu'il n'y ait pas de MTÉR.

21 Au niveau de la question de la gestion des  
22 écarts budgétaires, on l'avait mentionné également  
23 dans notre preuve. Le Transporteur faisait valoir  
24 que, bien, dans le fond, le MTÉR avait été mis en  
25 place en prenant compte que, bien, lui, le

1           Transporteur allait pouvoir jouer en quelque sorte,  
2           avec ses, ses investissements et ses mises en  
3           service pour venir compenser des dépenses  
4           d'exploitation, par exemple, qui seraient trop  
5           élevées. Et maître Turmel a posé une question à  
6           monsieur Verret dans ce sens-là, je pense qu'il a  
7           bien compris la question, et ce qu'il a répondu  
8           c'est non, en fait le Transporteur ne fait pas ça  
9           pour toutes sortes de raisons qu'il a expliquées.

10                   Alors, ça contredit ce que le Transporteur  
11           avançait dans sa preuve écrite à l'effet que la  
12           mise en place d'un compte d'écart et de report  
13           viendrait le priver de cet outil-là. Cet outil-là  
14           il ne l'utilise pas déjà. Finalement, sur la  
15           question de la perte, perte d'incitatif à  
16           l'efficience alors, ce qu'on a déjà écrit dans la  
17           preuve c'est que oui, on pense que effectivement  
18           c'est une question dont il faut se préoccuper. Par  
19           contre, l'incitatif à l'efficience présentement,  
20           dans le modèle, il est, il demeure très faible avec  
21           le dossier tarifaire à chaque année si vous faites  
22           de l'efficience par rapport à votre, à votre  
23           prévision de, de coûts... et par efficience on nous  
24           a confirmé que reporter des mises en service  
25           c'était pas de l'efficience, mais si on trouve une

1 meilleure façon d'accomplir la même tâche dans le  
2 même délai, bien oui c'est de l'efficience et le  
3 Transporteur pourrait... c'est une bonne chose  
4 qu'il puisse en bénéficier parce que ça lui permet  
5 évidemment, ça l'incite à être plus efficient.

6           Sauf qu'il faut pas perdre de vue que la  
7 période sur laquelle le Transporteur peut  
8 bénéficier de cette efficience-là elle est très  
9 courte parce qu'on a des dossiers tarifaires  
10 annuels donc cet incitatif-là il est, il est à la  
11 base très faible.

12           En plus, là on est dans un contexte où le  
13 Distributeur a des dossiers annuels à tous les cinq  
14 ans. Donc évidemment le fait de mettre un compte  
15 d'écarts et de reports change pas nécessairement  
16 l'incitatif que le Transporteur va avoir parce que,  
17 quand bien même il réussirait à être plus efficace  
18 dans ses investissements, de toute façon ça sera  
19 pas retourné aux consommateurs pendant la période  
20 tarifaire du Distributeur. Ça va peut-être coûter  
21 moins cher au Distributeur au-delà de la, au-delà  
22 de la première année.

23           Alors, si le Transporteur fait de  
24 l'efficience entre son dossier tarifaire et son  
25 rapport annuel bien, il va pouvoir lui-même

1           bénéficiaire de cette efficience-là dans son, dans  
2           son revenu requis, dans son rendement. Puis les  
3           autres années, il va l'intégrer à son revenu  
4           requis, mais c'est le Distributeur et le producteur  
5           essentiellement qui vont en profiter parce que  
6           c'est les deux plus grands payeurs du coût de  
7           transport de toute façon.

8           Donc, les incitatifs qui sont en place avec  
9           le modèle d'affaires actuel pour le Distributeur se  
10          répercutent sur le Transporteur. Et donc, même avec  
11          un compte d'écarts et de reports, il demeure un  
12          incitatif pour le Transporteur à être efficace du  
13          point de vue d'Hydro-Québec dans son ensemble.

14          Les autres points que j'ai mis là, qui est  
15          peut-être un petit peu plus spéculatif de ma part,  
16          là, mais je pense que c'est quand même pertinent de  
17          le mentionner, le Transporteur nous mentionne  
18          depuis plusieurs années qu'il y a beaucoup  
19          d'activités, de maintenances à faire, beaucoup  
20          d'investissements à faire. Sauf erreur, il a  
21          annoncé beaucoup d'investissements dans les  
22          prochaines années, et Hydro-Québec également.

23          Et donc, au-delà de simplement contrôler  
24          ses coûts pour faire plus de profit, il y a un  
25          certain nombre de tâches à accomplir avec des

1 ressources qui, si je le comprends bien, demeurent  
2 relativement limitées. Alors, ne serait-ce que pour  
3 pouvoir accomplir tout ce qu'il y a à accomplir, il  
4 a besoin de s'assurer qu'il fait les choses de  
5 manière efficace. Alors, c'est notre  
6 interprétation, si vous voulez, de la situation à  
7 ce niveau-là.

8           Maintenant, à la diapositive suivante. Ce  
9 que le docteur Makhholm dit de cette question-là,  
10 bien, essentiellement, il dit, le problème n'existe  
11 pas, il n'y a pas de problème de biais de  
12 prévision. Et il s'appuie sur les propos du docteur  
13 Jaccard qui, dans le dossier tarifaire en quatre-  
14 vingt-dix-neuf (99), avait dit à la Régie, bref, le  
15 coût de service, ça va inciter l'entreprise  
16 réglementée à fournir les prévisions fiables, parce  
17 que la Régie va pouvoir poser des questions si  
18 jamais il y a des écarts.

19           C'est une théorie intéressante. Le  
20 problème, c'est que ce qu'on observe dans la  
21 réalité, ce n'est pas ça. La Régie en a posé des  
22 questions depuis de nombreuses années sur ces mêmes  
23 écarts-là. Le Transporteur a mis en place un paquet  
24 de mesures et a fait... a réitéré sa confiance  
25 annuellement que sa prévision était bonne. Et,



1           systématiquement, sa prévision n'était pas bonne.

2                       Alors, je me permets de douter de la  
3           capacité de cet incitatif-là qui est soulevé par le  
4           docteur Jaccard à amener le Transporteur à faire  
5           des prévisions qui soient fiables.

6                       Et je pense qu'il ne faut pas non plus  
7           passer sous silence le fait que le docteur Jaccard  
8           parlait de « obvious bias » dans ses  
9           représentations à l'époque. Quand on a posé la  
10          question au docteur Makhholm, il a fait peu de cas  
11          du mot « obvious ». Mais je pense qu'il est  
12          important le mot « obvious ».

13                      À chaque fois que la Régie dans les dix  
14          dernières années a approuvé la base de  
15          tarification, les mises en service prévues du  
16          Transporteur, évidemment elle ne pensait pas qu'il  
17          y avait un biais évident dans ces prévisions-là,  
18          sinon elle ne l'aurait pas approuvée. Ça ne veut  
19          pas dire qu'il ne peut pas y avoir quand même un  
20          biais, comme je le disais tantôt.

21                      Et donc, il y a quand même une distinction  
22          importante à faire entre un biais évident, et je  
23          pense que tout le monde va s'entendre que s'il y a  
24          un biais évident, la Régie ne va pas l'approuver,  
25          et simplement un biais qui peut paraître

1           raisonnable à prime abord mais qui, au final, on se  
2           rend compte était présent et qui est récurrent.  
3           Donc, je pense que cette position-là du docteur  
4           Makholm devrait être rejetée. Puis le docteur  
5           Makholm a également fait valoir, bon, qu'il  
6           pourrait y avoir une perte d'incitatif. J'ai déjà  
7           parlé de cet aspect-là.

8                        Le docteur Lowry a dit, lui, qu'il était  
9           défavorable à l'utilisation d'un compte d'écarts et  
10          de reports. Il a dit, bien, si jamais vous voulez  
11          quand même mettre un compte, mettez-le seulement  
12          sur les écarts défavorables.

13                      Et ce que je comprends, mon interprétation  
14          de cette recommandation du docteur Lowry, c'est  
15          qu'au fond, ce qu'il craint avec un compte d'écarts  
16          et de reports qui couvrirait tous les écarts, c'est  
17          que le Transporteur ait le loisir ou la possibilité  
18          de dépenser sans compter et après, c'est de venir  
19          dire à la Régie, bien, reconnaissez ça dans mes  
20          dépenses. Donc, de dépasser son budget sans trop  
21          s'en préoccuper. Ce qui, je pense, est une crainte  
22          légitime.

23                      Et puis le docteur Higgin, lui, bien il a  
24          parlé du CISVA, là, qui est mis en place ou qui a  
25          été mis en place en Ontario. Je n'ai pas analysé de

1 façon très, très approfondie ce mécanisme-là, mais  
2 de ce que j'en ai lu dans le dossier réglementaire  
3 de l'OEB puis de ce que j'en ai compris, là, des  
4 représentations qui ont été faites puis de la  
5 preuve du docteur Higgin, c'est que ça porte... ce  
6 compte-là porte sur les additions à la base de  
7 tarification. Et... et donc, ça ne règle pas le  
8 problème qui a été identifié par la Régie parce que  
9 la Régie a spécifiquement dit : je n'ai pas tant de  
10 problème que ça avec le niveau des additions à la  
11 base de tarification. Le problème que j'ai c'est  
12 avec leur décalage, le moment auquel elles  
13 surviennent. Et donc, si on mettait un compte  
14 exactement comme celui-là, qui ne se préoccupait  
15 que du total des additions à la base de  
16 tarification en fin d'année, à tout le moins si  
17 j'ai bien compris ce que faisait ce compte, bien ça  
18 ne réglerait pas ce problème-là de décalage.

19 Alors la recommandation que l'on fait...  
20 puis je pense que pour comprendre la recommandation  
21 c'est important, là, t'sais, de retourner à ce qui  
22 était demandé par la Régie. La Régie n'a pas  
23 demandé au Transporteur et je ne pense pas que  
24 présentement l'objectif c'est de déterminer : est-  
25 ce qu'on crée un compte ou pas? J'ai compris que la

1 Régie demandait : est-ce que... est-ce que c'est  
2 opportun de créer un compte? Elle a demandé si  
3 c'était opportun de créer un compte, puis elle a  
4 demandé : est-ce qu'on peut examiner quels seraient  
5 les impacts d'un compte comme ça?

6 Alors notre recommandation, elle est en  
7 lien avec cet... cet objectif-là, qui était visé  
8 par la Régie. Et ce qu'on recommande c'est de ne  
9 pas exclure cette possibilité-là et je pense que  
10 c'est prématuré d'exclure cette possibilité-là dans  
11 le présent dossier. Je pense que c'est un outil qui  
12 devrait rester à la portée de la Régie, si je peux  
13 dire, pour le dossier deux mille vingt-trois  
14 (2023), pour le dossier deux mille vingt-quatre  
15 (2024) et éventuellement même après.

16 Également comme recommandation disons  
17 nouvelle, ça, ce n'est pas dans notre preuve, mais  
18 après avoir pris connaissance des préoccupations  
19 des autres personnes qui se sont exprimées dans le  
20 dossier puis avoir réfléchi peut-être un petit peu  
21 plus, je pense que ça pourrait être pertinent  
22 d'évaluer la... la chose suivante, c'est-à-dire  
23 créer un compte d'écarts et de reports, mais qui  
24 capterait non pas les écarts de... tous les écarts  
25 liés au coût du capital, mais seulement les écarts

1 qui résultent du décalage temporel des mises en  
2 service. Parce que c'est ça le problème principal  
3 qui a été ciblé. Et je pense que si on faisait ça,  
4 bien on pourrait éviter, là, de... éviter les  
5 craintes ou éviter les problèmes liés à la perte  
6 d'efficience.

7 Et puis la manière, si vous voulez, que  
8 j'envisage par exemple un tel compte d'écarts et de  
9 reports, c'est que, par exemple, au dossier  
10 tarifaire le Transporteur pourrait identifier  
11 toutes les mises en service supérieures à un  
12 certain montant, par exemple vingt-cinq millions de  
13 dollars (25 M\$). Donc, identifier tous les projets,  
14 les mises en service supérieurs à ce montant-là,  
15 avec le mois auquel ils sont prévus. Et au rapport  
16 annuel, bien on va voir chacune puis on regarde  
17 combien... de combien elle a décalé puis ça a été  
18 quoi l'impact de ce décalage-là sur le coût du  
19 capital, amortissement, rendement. Et c'est ce  
20 montant-là qui pourrait être pris et mis dans un  
21 compte d'écarts et de reports pour chacune des...  
22 des mises en service, là, qui auront fait l'objet  
23 de ce suivi-là.

24 Alors est-ce que ça doit être seulement les  
25 mises en service supérieures à cinquante millions

1 (50 M)? Est-ce que ça doit être supérieur à vingt-  
2 cinq (25 M), à dix millions (10 M)? Je ne le sais  
3 pas. Probablement qu'une chose qui pourrait être  
4 faite dans le prochain dossier tarifaire serait de  
5 demander au Transporteur d'identifier justement les  
6 mises en service en fonction des montants des mises  
7 en service puis de voir, bien, O.K. : on a combien  
8 des mises en service de, par exemple, dix millions  
9 (10 M) et plus? Il y en a-tu... il y en a-tu deux  
10 cents (200)? Il y en a-tu vingt (20)? Donc, qu'est-  
11 ce que ça représente, dans le fond, comme charge de  
12 travail de suivre tout ça, puis aussi, d'essayer  
13 d'aller voir, bien, si on appliquait une approche  
14 similaire à ce que je vous recommande ce matin, là,  
15 bien, dans quelles mesures est-ce que ça règle le  
16 problème, là?

17 Alors, on pourrait aller voir, par exemple,  
18 si on avait appliqué ça en deux mille dix-huit  
19 (2018) ou deux mille dix-neuf (2019), quel montant  
20 aurait été mis dans le compte d'écart ou de report?  
21 Et donc, est-ce que ça résout le problème ou dans  
22 le fond, ça aurait eu un impact trop marginal de  
23 telle sorte que finalement, ça ne vaut pas la peine  
24 de faire ça.

25 Mais je vous sou mets que je pense que ça

1 doit être une avenue, là, qui serait intéressante à  
2 être explorée, qui permettrait à la fois de régler  
3 le problème qui préoccupe la Régie, sans avoir les  
4 inconvénients au niveau de l'efficience qui ont été  
5 soulevés par plusieurs des intervenants...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Monsieur Specte, est-ce que vous pourriez fermer  
8 les micros, on ne perçoit pas correctement, on  
9 entend des gens qui sont en ligne. Monsieur Specte,  
10 si vous pouviez fermer les micros, je crois que  
11 c'est des gens qui perturbent les témoignages.

12 LE GREFFIER :

13 Donnez-moi juste quelques instants, je vais agir.

14 (DISCUSSION POUR RÉGLER LE PROBLÈME)

15 M. ANTOINE GOSSELIN :

16 R. Donc, j'étais rendu justement au balisage sur la  
17 rémunération. Essentiellement, ça va être beaucoup  
18 plus rapide, là, essentiellement, on réitère nos  
19 recommandations par rapport à cet enjeu-là.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Excusez-moi de vous interrompre. Si on veut  
22 remettre, je ne vois pas à l'écran la présentation.  
23 Elle est comme disparue.

24 LE GREFFIER :

25 Oui, je vais vous la remettre, j'avais dû la

1 retirer pour désactiver des micros.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Oui, on entendait les bruits d'outre-tombe alors,  
4 pas de souci, oui. Merci.

5 R. Donc, on est rendus à la page 8. Merci, Monsieur  
6 Specte. Donc, comme je le disais, la FCEI réitère  
7 ses recommandations.

8 LE GREFFIER :

9 Quand j'essaie d'afficher la page 8, cela me donne  
10 un page noire.

11 R. Je n'ai pas de problème à procéder, là, sans la  
12 présentation, s'il faut, là.

13 LE GREFFIER :

14 Donnez-moi juste un instant. Voilà.

15 R. Merci beaucoup. Donc, pour la troisième fois, donc,  
16 FCEI réitère ses recommandations sur la question de  
17 la rémunération globale, en particulier, elle a  
18 présenté de manière détaillée, le processus de  
19 sélection du groupe de référence.

20 On a questionné en DDR ce propos-là, maître  
21 Turmel a posé des questions lors de l'audience mais  
22 je dois vous avouer que ça reste très nébuleux pour  
23 nous. Il y a des explications qui ont été fournies  
24 par Normandin Beaudry mais, qui selon nous, ne  
25 satisfont pas à cette demande-là. Je ne pense pas



1 que l'on soit en mesure, à ce stade-ci, de  
2 comprendre exactement pourquoi les entreprises qui  
3 sont dans le groupe de référence ont été  
4 sélectionnées et pourquoi celles qui n'y sont pas  
5 ont été rejetées.

6 Et je vous donne un exemple, là. Parmi les  
7 réponses qui nous ont été données qui, à mon sens,  
8 ne sont pas, ne rencontrent pas les critères de  
9 rigueur, là, qui devraient s'appliquer dans un  
10 cadre comme ça, on a demandé d'expliquer comment  
11 les critères étaient appliqués puis sur la question  
12 de critères, de l'importance, là, des compagnies,  
13 là. J'ai oublié le mot exact, là, mais le.. voilà  
14 figuré parmi les plus importants dans le secteur de  
15 l'activité économique. Puis là, bien monsieur  
16 Beaudry nous a dit, en guise de réponse, il dit  
17 bien regardez, Air Canada je pense que tout le  
18 monde s'entend que elle est important dans son  
19 secteur d'activités. Puis il est passé à travers  
20 deux, trois autres compagnies comme ça là, en  
21 disant en quelque sorte, bien, ça paraît assez  
22 clair que ces compagnies-là ont encore ces  
23 critères-là. Ce qui était, je pense, de mémoire,  
24 tout à fait exact.

25 Mais la question est pas là. L'idée c'est

1 de savoir... je ne conteste pas que Air Canada  
2 puisse rencontrer ces critères-là, mais la question  
3 c'est pour toutes les autres compagnies pour  
4 lesquelles c'est, par exemple ça peut être moins  
5 évident ou plus, plus, plus litigieux est-ce que  
6 rencontre ou rencontre pas. On ne le sait pas  
7 comment la sélection a été faite. Dans toutes les  
8 compagnies pour lesquelles on n'a aucune  
9 information qui n'ont pas été retenues dans le  
10 groupe, on le sait pas si elles auraient pu y être  
11 et pourquoi elles n'y sont pas. Alors de simplement  
12 dire bien, et même si on avait passé à travers  
13 toute la liste des, des, des compagnies qui sont  
14 dans l'échantillon et même si, à sa face même,  
15 toutes ces compagnies-là on pouvait conclure  
16 qu'elles rencontrent tous les critères, même ça, ça  
17 serait pas satisfaisant à mon sens parce que la  
18 question c'est de savoir oui mais il y en a combien  
19 d'autres qui auraient rencontré les mêmes critères.  
20 Et pourquoi c'est pas elles qu'on a choisi à la  
21 place de celles qui ont été retenues.

22 Monsieur Beaudry, je pense à un moment  
23 donné disait, c'est sûr que si on passait à travers  
24 toute la liste peut-être qu'on en aurait trouvé  
25 quarante (40) de plus, mais on doit se limiter dans

1 le nombre de compagnies qu'on considère parce que  
2 sinon ça va créer du travail excessif. Alors je  
3 veux bien, mais encore faut-il que s'il y en a  
4 quatre vingts (80) qui rencontrent les critères et  
5 qu'on se dit bien, on veut juste travailler avec  
6 quarante (40) parce que, parce que sinon ça va  
7 créer trop de travail, encor faut-il savoir comment  
8 on a fait pour passer du quatre-vingts (80) au  
9 quarante (40) et ça été quoi le facteur  
10 discriminant qu'on a utilisé ou à la limite on a  
11 fait un tirage au sort. Mais il faut connaître  
12 cette information-là, je pense que, ça me semble  
13 être la base de toute étude qui utilise des groupes  
14 de comparaison. Il faut avoir une idée très claire  
15 de comment l'échantillon a été sélectionné.

16 Parmi les autres recommandations alors je  
17 ne fais que les rappeler: reconnaître que la masse  
18 salariale devrait être réduite, il manque un mot  
19 ici donc devrait être réduite de l'ordre de  
20 grandeur de dix pour cent (10 %) afin d'assurer un  
21 positionnement à l'intérieur de la zone de  
22 compétitivité. Donc mettre à jour l'étude en  
23 intégrant les recommandations qui auront été  
24 retenues par la Régie pour le dossier deux mille  
25 vingt-trois (2023) du Transporteur. Ou si ce n'est

1 pas pratiquement réalisable, deux mille vingt-  
2 quatre (2024) à la limite, mais il faut que, je  
3 pense que les déterminations qui auront été faites  
4 par la Régie au bout de ce dossier-ci puissent  
5 trouver application dans une étude à brève  
6 échéance.

7 Et appliquer également ces recommandations-  
8 là, pour les fins du dossier deux mille vingt-cinq,  
9 deux mille vingt-six (2025-2026). Que ce soit par  
10 le biais d'une nouvelle étude ou que ce soit  
11 simplement par une mise à jour de cette étude-ci en  
12 intégrant des nouveaux, des nouvelles variables en  
13 incluant la nouvelle information sur la sélection  
14 du groupe contrôle.

15 Donc ça, ça complète mes représentations.  
16 Je vous remercie beaucoup de votre attention.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Merci beaucoup Monsieur Gosselin pour cette  
19 intéressante présentation ce matin. Alors Monsieur  
20 le Président, Monsieur Gosselin est prêt à être  
21 contre-interroger. Par quiconque.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Un instant s'il vous plaît. Alors on va poursuivre  
24 avec les contre-interrogatoires. AHQ-ARQ. Je crois  
25 que vous n'en avez pas...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Pas de questions, Monsieur le Président, je  
3 m'excuse.

4 LE PRÉSIDENT :

5 AQCIE-CIFQ?

6 Me SYLVAIN LANOIX :

7 Nous n'avons pas de questions, Monsieur le  
8 Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Option Consommateurs?

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Nous n'aurons pas de questions non plus, Monsieur  
13 le Président.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Nous n'avons pas de questions, Monsieur le  
16 Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Hydro-Québec?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Voulez-vous me donner un instant s'il vous plaît?

21 Un instant. Ce sera très court.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Excusez-moi pour cette courte attente! Pas de

1 questions. Je vous remercie.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci. Régie? Pas de questions. Monsieur Dumas?

4 M. JOCELIN DUMAS :

5 Non.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Duquette?

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 Me LISE DUQUETTE :

10 Q. **[24]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Lise Duquette pour  
11 la formation. Monsieur le Greffier, est-ce que vous  
12 pourriez remettre la présentation de monsieur  
13 Gosselin? C'est la pièce C-FCEI-0032. Et c'est à la  
14 page 7 de 8.

15 LE GREFFIER :

16 Oui.

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Q. **[25]** C'est votre nouvelle recommandation. Je  
19 voulais juste avoir quelques précisions pour bien  
20 la comprendre. Donc, ce que vous recommanderiez,  
21 c'est que la Régie demande au Transporteur  
22 d'évaluer la création d'un CÉR qui capterait  
23 uniquement l'effet du décalage temporel. Bon. Je  
24 veux juste évaluer avec vous ce que ça veut dire.

25 Donc, ce que vous voulez, c'est... Vous

1           avez laissé entendre plusieurs possibilités. C'est,  
2           pour les projets majeurs, donc pour les soixante-  
3           cinq millions (65 M\$) et plus, ou c'est pour tous  
4           les projets?

5       R. Bien, je pense que l'évaluation porte notamment sur  
6           ça un peu, t'sais. Parce que si c'est seulement les  
7           soixante-cinq millions (65 M\$) et plus, est-ce  
8           qu'on couvre suffisamment de mise en service pour  
9           régler le problème, là, dans des proportions  
10          importantes ou on fait juste effleurer le problème?  
11       Et ce n'est clairement pas toutes les mises en  
12       service parce qu'il y a des mises en service qui ne  
13       sont pas prévues projet par projet, là, selon ma  
14       compréhension, là, qui sont plus des remplacements,  
15       des choses un peu plus générales qui sont prévues  
16       en masse. Et donc, ça, je pense que c'est  
17       impossible à suivre.

18                   Mais si c'est des projets plus définis,  
19       donc, par exemple, dans un poste donné, on remplace  
20       un équipement puis on prévoit une mise en service  
21       quinze millions (15 M\$) le premier (1er) septembre,  
22       bien, ça, c'est connu. Puis, ça, on est capable de  
23       savoir, finalement que ce projet-là a été mis en  
24       service le premier (1er) novembre. Bien, là, on  
25       sait qu'il y a un quinze millions (15 M\$) qui a été

1 dans la base de tarification pendant deux mois qui  
2 n'aurait pas dû être.

3 Q. **[26]** Mais c'est juste que j'essaie de voir, c'est  
4 juste qu'on prendrait la moyenne des 13 soldes mois  
5 par mois et on ferait l'écart entre le présumé et  
6 le réel?

7 R. Non. Il faut vraiment que ça se fasse, je pense,  
8 projet par projet. Ma compréhension, c'est que le  
9 Transporteur, il connaît... il a des projets  
10 majeurs qu'il connaît de façon spécifique. Mais ma  
11 compréhension, c'est qu'il connaît aussi les  
12 projets de manière spécifique même en deçà de ce  
13 niveau-là.

14 Q. **[27]** Mais c'est parce qu'ils ne sont pas, au niveau  
15 de la Régie, c'est là où je veux juste vérifier  
16 avec vous, c'est parce qu'au niveau de la Régie,  
17 ils ne sont pas qualifiés de projet sous la base,  
18 ils sont l'ensemble des investissements sous le  
19 seuil de soixante-cinq millions (65 M\$), ça peut  
20 être des très petits projets de remplacement, ça  
21 peut être des plus gros projets jusqu'à soixante-  
22 cinq millions (65 M\$). Mais est-ce que vous  
23 voudriez à ce moment-là qu'il y ait comme un seuil  
24 qui dit, bien, entre le vingt-cinq millions (25 M\$)  
25 précédent, du précédent règlement et le soixante-



1 cinq millions (65 M\$)? Parce que, là, on ne  
2 commencera pas à suivre tous les changements de  
3 vices qui peuvent se faire sur le réseau.

4 R. Exactement. C'est pour ça que je vous dis, ça prend  
5 un seuil quelque part. J'ai dit tantôt vingt-cinq  
6 (25), j'ai dit dix (10), j'ai dit cinquante (50).  
7 Je ne le sais pas où est le bon seuil. Mais prenez-  
8 le à soixante-cinq millions (65 M\$) si vous voulez.  
9 Mais l'idée, c'est de dire, justement pour les fins  
10 de l'exemple, supposons qu'on le fait à soixante-  
11 cinq millions (65 M\$), bien, je pense qu'on est  
12 capable d'identifier les projets puis de suivre  
13 vraiment, dire, bon, bien, ce projet-là a été  
14 décalé pendant un certain nombre de mois et voici  
15 l'impact sur le coût du capital. Bon. Pour un  
16 projet donné de soixante-cinq millions (65 M) et  
17 plus. Alors, si on est capables de le faire pour un  
18 projet de soixante-cinq millions (65 M) et plus, on  
19 est capables de le faire aussi pour un projet de  
20 cinquante-cinq millions (55 M).

21 Là, vous me dites : la régie n'a pas  
22 l'information détaillée dans son dossier en bas de  
23 soixante-cinq millions (65 M), j'en conviens, mais  
24 ça n'empêche pas de le demander. Donc, la question  
25 devient bon, bien : est-ce qu'on suit les

1 cinquante-cinq millions (55 M) et plus, est-ce  
2 qu'on suit les quarante millions (40 M) et plus?  
3 Est-ce qu'on suit les dix millions (10 M) et plus  
4 et la question devient : mais des projets de dix  
5 millions (10 M) et plus, il y en a combien, là? Il  
6 y en a-tu cinquante (50) à suivre ou il y en a  
7 quatre cents (400) à suivre?

8 Je ne pense pas qu'il y en ait quatre cents  
9 (400), là, ça ferait trop de mises en service,  
10 mais... donc l'idée c'est de suivre un nombre  
11 raisonnable de projets, mais qui représente une  
12 masse de mises en service assez importantes pour  
13 avoir un impact essentiellement sur... capter, dans  
14 le fond, l'écart de prévision, là, puis les coûts  
15 qui sont facturés à la clientèle, là, indûment sur  
16 ces mises en service là.

17 Q. [28] Est-ce que vous seriez en accord, parce que  
18 c'est votre recommandation, là, mais... puis, là,  
19 j'essaie de la modéliser, là, dans ma tête, là, ce  
20 que ça pourrait avoir de l'air si la Régie devait y  
21 aller, devait suivre votre recommandation, mais en  
22 mettant le seuil à soixante-cinq millions (65 M)  
23 pour dire : projet, pas projet, puis de voir si  
24 l'acuité prévisionnelle s'améliorerait au niveau  
25 des mises en service ou ne s'améliorerait pas? Est-

1 ce que, là, vous demanderiez d'abaisser le seuil ou  
2 est-ce que ça serait une première étape?

3 R. Ça pourrait être une première étape; ce que je n'ai  
4 pas évalué, c'est si on le met à soixante-cinq  
5 millions (65 M), quelle proportion des mises en  
6 service on capte.

7 Donc, si on capte cinquante pour cent  
8 (50 %) des mises en service, bien, oui, ça peut  
9 peut-être être une première étape valable. Si on  
10 capte vingt pour cent (20 %) des mises en service,  
11 peut-être un peu moins, là.

12 Donc, je doute que ça soit vingt pour cent  
13 (20 %), là, c'est probablement plus que ça, là,  
14 mais ce que je veux dire, c'est sous réserve de  
15 s'assurer que ça représente une masse de mise en  
16 service suffisamment importante dans le total, oui,  
17 ça pourrait être une approche par étapes, mais  
18 évidemment, on veut que la correction soit le plus  
19 complète possible, idéalement, là, donc, je  
20 n'aurais pas tendance à vouloir faire des étapes  
21 juste pour le plaisir des faire des étapes, là. Si  
22 on sait que le problème porte sur plus que les  
23 mises en service majeures, bien, pourquoi ne pas  
24 tout de suite essayer d'aller capter une plus  
25 grande proportion de décalage.

1 Q. **[29]** D'accord. Et puis une dernière question, peu  
2 importe le seuil, là, ce que vous voudriez, ça  
3 serait qu'on prenne les écarts, qu'on calcule  
4 l'effet volume, l'effet taux et c'est ce montant-là  
5 qui serait dans le compte d'écart?

6 R. L'effet de taux, euh, l'effet de taux, on parle du  
7 taux de rendement sur le capital? Ça, le taux de  
8 rendement sur le capital...

9 Q. **[30]** Oui.

10 R. ... je ne le sais pas, c'est moins, c'est un  
11 exogène puis en principe, ça peut aller dans un  
12 sens comme dans l'autre. Donc, je vois moins un  
13 biais sur l'effet taux. C'est vraiment l'effet  
14 volume, donc, le coût du capital, donc, la base de  
15 tarification puis la dépense d'amortissement, là,  
16 qui sont les éléments les plus problématiques, à  
17 mon sens.

18 Q. **[31]** Parfait, je vous remercie beaucoup, Monsieur  
19 Gosselin.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, ce sont les questions de la Formation.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Alors, merci beaucoup...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, le témoin est libéré.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Voilà, vous m'enlevez les mots de la bouche. Alors,  
3 merci beaucoup, bonne journée.

4 R. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître David, est-ce que vous êtes en ligne?

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 Oui, oui, bonjour. Je suis à faire le point de la  
9 situation?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Bien écoutez, je n'arrive toujours pas à rejoindre,  
12 ni par téléphone, ni par courriel. Je vois la une  
13 de La Presse, c'est la première histoire, là, que  
14 c'est une panne généralisée à travers le Canada qui  
15 affecte à la fois l'Internet et la téléphonie.  
16 Donc, ça semble très majeur.

17 J'ai essayé les deux numéros de téléphone  
18 que j'ai puis il est clairement avec Rogers parce  
19 que son courriel est un courriel de Rogers. Donc,  
20 voilà, c'est l'état de la situation,  
21 malheureusement. Je trouverais ça extrêmement  
22 triste s'il ne pouvait pas témoigner aujourd'hui  
23 parce que ça fait des mois de temps qu'il travaille  
24 très fort sur le dossier. Il a préparé des notes  
25 détaillées, là, qui ajoutaient à la présentation

1 PowerPoint qui a déjà été déposée. Je le sais parce  
2 qu'hier soir on les a révisées et puis voilà. Donc,  
3 je vous tiens au courant, en espérant que le réseau  
4 sera rétabli d'ici la prochaine heure ou en tout  
5 cas peut-être après le témoignage du prochain  
6 intervenant. Sinon, je ne sais s'il y a un plan B?  
7 Est-ce que ce serait possible... là, je spécule,  
8 là, parce que ça c'est dans le pire scénario, si le  
9 réseau n'est pas rétabli, mais est-ce que ce serait  
10 possible de l'entendre lundi ou mardi? Ce serait  
11 relativement bref, là, ce serait juste sa  
12 présentation à lui. Sinon écoutez, je ne sais pas  
13 trop quoi faire.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je dois vous avouer que, moi, je suis en audience  
16 lundi et mardi.

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 Ah oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors je suis là toute la semaine prochaine. Ceci  
21 étant dit, on va voir l'évolution des choses.

22 Maître Neuman, accepteriez-vous de permuter,  
23 simplement de procéder le prochain?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui, nous avons anticipé la chose, donc nous

1 sommes prêts à procéder. Bien si je comprends bien,  
2 il y aurait une pause dans un instant et ce serait  
3 dès après la pause. Notre présentation est sur  
4 Internet. C'est la pièce C-RTIÉÉ-0054. Et donc,  
5 nous sommes prêts.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Parfait. Alors nous allons prendre une pause  
8 jusqu'à onze heures (11 h) et nous reviendrons avec  
9 vous, Maître Neuman.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors nous sommes de retour. Maître Neuman?

18

19 PREUVE RTIÉÉ

20

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, bonjour, Monsieur le Président, enfin  
23 Messieurs les Présidents et Madame... Madame la  
24 Régisseuse. Donc, nous... enfin nous sommes prêts.  
25 Je sais... est-ce que monsieur Deslauriers et

1 monsieur Laflamme sont... sont présents? Ils  
2 peuvent allumer leur caméra et leur micro. Alors  
3 tous... tous sont présents. Donc, nos deux témoins  
4 sont prêts à être assermentés.

5

6 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce huitième  
7 (8e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

8

9 JEAN-PIERRE LAFLAMME, ingénieur en électricité,  
10 ayant une place d'affaires au 694, rue Sorbier,  
11 Québec (Québec);

12

13 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,  
14 ayant une place d'affaires au 2500, rue des Frênes,  
15 Chertsey (Québec);

16

17 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
18 solennelle, déposent et disent :

19

20 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Bonjour. Monsieur Specte, si vous auriez la  
22 gentillesse de projeter à l'écran la présentation  
23 du RTIÉÉ, qui a été déposée il y a quelques minutes  
24 sur Internet. J'avais donné le numéro tout à  
25 l'heure. Attendez, je vais le retracer.



1 LE GREFFIER :

2 Oui.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 C'est le 0054. Alors je vous remercie. Donc, si  
5 vous pouvez dérouler un petit peu plus loin après  
6 les abréviations puis on va commencer à la première  
7 section. Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur  
8 Specte.

9 Q. **[32]** Et je cède la parole à monsieur Deslauriers  
10 pour faire la présentation de ce premier chapitre  
11 de cette première section.

12 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

13 R. Est-ce qu'on est assermentés?

14 Q. **[33]** Ah, très juste. Ah oui, vous êtes... oui, vous  
15 êtes assermentés, oui.

16 R. Oui. O.K.

17 Q. **[34]** Oui. O.K.

18 R. Bon. La présentation va être assez rapide. C'est à  
19 propos des nouvelles formulations de l'exigence  
20 faite à HQD.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Neuman...

23 R. Oui?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce que vous avez fait adopter votre preuve?

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Ah, attendez, excusez-moi.

3 R. Ah oui, c'est ça.

4 Q. [35] C'était ça le petit bout qui manquait.

5 Excusez, je perds l'habitude avec cette pandémie.

6 Alors donc je demanderais la question à la fois à  
7 monsieur Deslauriers et à monsieur Laflamme. Est-ce  
8 que vous reconnaissez que ? vous, par vous et sous  
9 votre supervision les deux documents suivants.

10 D'une part, votre rapport dont je suis en train de  
11 regarder, qui est la pièce C-RTIÉÉ-0044 qui  
12 traitait de six sujets mais dont il reste seulement  
13 deux des sujets aux fins de la présente, aux fins  
14 de la présente audience. Donc c'est le C-RTIÉÉ-0042  
15 et la présentation d'aujourd'hui qui est le C-0054.  
16 Est-ce que vous connaissez ces deux documents comme  
17 ayant été préparés par vous ou sous votre  
18 supervision?

19 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

20 Oui, certainement. J'ai préparé la première section  
21 du document de notre rapport, oui.

22 M. JEAN-PIERRE LAFLAMME :

23 Et moi j'ai préparé la deuxième partie de la  
24 présentation.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, oui d'accord. Par ailleurs, nous déposons  
3 certains documents de référence qui portent les  
4 cotes respectives C-RTIÉÉ-0052 et d'ailleurs qui  
5 ont été citées en interrogatoire un peu plus tôt  
6 cette semaine, hier. C'est-à-dire 0052 c'est un  
7 extrait d'un, c'est un document d'Hydro-Québec de  
8 la DPCMEER, daté d'avril deux mille vingt-deux  
9 (2022). Et le deuxième document qui est le  
10 C-RTIÉÉ-0053 qui est simplement un extrait des  
11 conditions de service du Transporteur en son Annexe  
12 8. Donc ces documents sont déposés également à  
13 titre de documents de référence. Donc ces  
14 préalables étant faits, je passe la parole à  
15 monsieur Deslauriers pour la section 1 de la  
16 présentation.

17 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

18 Oui, bonjour. Bonjour Monsieur le Régisseur,  
19 Monsieur le Président:

20 Le Transporteur suggère d'élargir la  
21 formulation de son exigence à HQD de fournir le  
22 service de régulation primaire de fréquence afin de  
23 prévoir à la possibilité nouvelle qu'un tel service  
24 puisse être offert aussi par des moyens autres que  
25 des régulateurs de vitesse...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Monsieur Deslauriers, est-ce que vous pourriez,  
3 est-ce que vous pourriez spécifier au fur et à  
4 mesure, à monsieur Specte, de changer de page  
5 lorsque ça s'applique?

6 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

7 C'est qui qui change les pages, c'est pas moi?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 C'est le greffier, c'est le greffier. Mais vous  
10 devez lui dire de changer de page quand, quand ça  
11 s'applique.

12 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

13 O.K. Monsieur le Greffier, est-ce qu'il nous a  
14 entendu?

15 M. LE GREFFIER :

16 Tout à fait. Quelle page voulez-vous que j'affiche?

17 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

18 À la page suivante s'il vous plaît. Ah, voilà.

19 Donc, pour répondre à ça:

20 HQT propose dorénavant deux reformulations  
21 possibles du paragraphe 8 de l'annexe 8 de ses  
22 Conditions de services.

23 Avec une proposition subsidiaire suivante: Au lieu  
24 de réglage de vitesse, comme c'était mentionné, on  
25 va parler maintenant de régulation de fréquence

1 primaire qui est de:

2 Limiter les variations de fréquence et  
3 maintenir l'intégrité du réseau suite  
4 à un événement à l'aide des  
5 régulateurs de vitesse installés sur  
6 les centrales ou de tout autre moyen.

7 Peut-être que « tout autre moyen » devrait être au  
8 pluriel parce que il peut y en avoir plusieurs mais  
9 ça...

10 Acétate suivante s'il vous plaît. Bon, nous  
11 sommes d'accord avec la proposition de HQD et nous  
12 recommandons à la Régie de l'accueillir pour les  
13 motifs suivants. D'abord j'aimerais parler de  
14 régulateur de vitesse parce que c'est de ça qu'on  
15 parle. Comment fonctionne un régulateur de vitesse.  
16 C'est peut-être pas clair pour tout le monde, tout  
17 le temps, ou en tout cas on a peut-être pas tous la  
18 même vision de ça. Le régulateur de vitesse mesure  
19 à chaque cycle le passage à zéro de l'onde de  
20 tension. Chaque cycle. Donc c'est très rapide.

21 Les régulateurs réagissent aux événements,  
22 donc aux variations de fréquence importantes. En  
23 corollaire, ils sont insensibles aux petites  
24 variations perturbations et aux perturbations  
25 lentes, donc pas très utiles pour le suivi de la

1 charge.

2 Le mode de réaction, c'est ce qu'on appelle  
3 le mode PID, P pour Proportionnel à la variation de  
4 fréquence, I parce que c'est un mode Intégral,  
5 c'est-à-dire qu'il va tenir compte de toute la  
6 modification de fréquence. Et le mode D, c'est le  
7 mode différentiel, c'est pour tenir compte de la  
8 pente de la chute de fréquence ou la hausse de  
9 fréquence qui peut survenir.

10 Le régulateur ou les régulateurs de vitesse  
11 agissent directement sur le moteur d'entraînement  
12 de l'alternateur, donc soit sur une turbine ou sur  
13 un moteur diesel dans un cas d'une centrale diesel.  
14 Ils ont un temps de réaction et une force d'action  
15 ajustables. Donc, ce n'est pas partout à toutes les  
16 centrales, dépendamment de ce qu'on veut leur faire  
17 faire.

18 Compte tenu de ça, pour la régulation de la  
19 fréquence primaire, le Transporteur dispose d'une  
20 marge de jeu considérable puisque pour un événement  
21 à tout endroit du réseau, ce sont toutes les  
22 centrales du réseau qui sont mises à contribution,  
23 y compris Churchill Falls.

24 Pour ce motif, la crainte qu'HQT avait  
25 initialement exprimée soit de besoins importants de

1 régulation de fréquence primaire à court terme ne  
2 nous semble pas fondée. Je ne sais pas si ça vaut  
3 la peine de citer l'exemple. En tout cas, je pense  
4 que je vais le faire. La source, c'est HQT, pièce  
5 B-0025 (HQT-7, Doc. 1) page 7. Je vais prendre la  
6 peine de le lire.

7 Par ailleurs, de plus en plus de  
8 sources de production sont raccordées  
9 au réseau au moyen d'onduleurs. C'est  
10 le cas par exemple des parcs  
11 photovoltaïques et de certains parcs  
12 éoliens. Ce type de raccordement  
13 contribue peu ou pas à maintenir  
14 l'intégrité du réseau à la suite d'un  
15 événement, contrairement à la plupart  
16 des centrales munies d'alternateurs  
17 raccordés directement au réseau. Face  
18 à cette situation,

19 j'insiste,

20 Face à cette situation, le  
21 Transporteur anticipe des besoins  
22 croissants en régulation de fréquence  
23 primaire qui pourraient se manifester  
24 à court terme.

25 Je vous laisse le soin d'interpréter.

1 Q. [36] Donc, Monsieur Deslauriers, votre opinion  
2 quant à l'existence d'un tel besoin ou la  
3 possibilité d'un tel besoin à court terme, quelle  
4 est votre opinion là-dessus?

5 R. Bien, ce n'est certainement pas fondé, c'est sûr,  
6 puisqu'on a un réseau de quarante mille mégawatts  
7 (40 000 MW). Il y a peut-être cinq mille mégawatts  
8 (5000 MW) d'éoliennes puis du PV, il y en a très  
9 peu. À moins d'avoir un besoin urgent et pressant,  
10 je n'y crois pas.

11 Mais pour contrôler la fréquence, le  
12 régulateur primaire, ce n'est pas le seul dont il  
13 faut tenir compte. Pour contrôler la fréquence du  
14 réseau en tout temps, le Transporteur dispose d'un  
15 système de régulation secondaire RFP (pour Réglage  
16 Fréquence-Puissance).

17 Ça vaut la peine d'expliquer qu'est-ce que  
18 c'est ça. Ce système est un logiciel installé au  
19 Centre de conduite du réseau, donc à Place  
20 Desjardins si le centre est encore là, qui mesure à  
21 deux secondes, à toutes les deux ou trois ou quatre  
22 - là, on a posé des questions, mais on n'a pas eu  
23 de réponse -, qui mesure la puissance produite par  
24 les centrales électriques qui sont rattachées au  
25 système RFP.



1           Le logiciel ensuite calcule la puissance  
2 manquante ou en surplus pour ajuster la fréquence  
3 exactement soixante hertz (60 Hz). La fréquence  
4 soixante hertz (60 Hz) est établie par une horloge  
5 atomique de très haute précision, de mémoire je  
6 pense que c'est dix puissance moins neuf ( $10^{-9}$ ),  
7 donc, c'est des milliardièmes de secondes, là.  
8 Quoiqu'il l'a faite la comparaison entre la  
9 fréquence réelle puis le soixante hertz (60 Hz) de  
10 référence, le RFP commande alors directement au  
11 central la hausse ou la baisse de puissance requise  
12 pour rétablir le soixante hertz (60 Hz)  
13 précisément. La capacité nominale du système au  
14 moins dix-huit mille mégawatts (18 000 MW), là,  
15 c'est... pour rétablir. Dans mon rapport j'ai  
16 marqué douze mille (12 000 MW) puis j'ai refait la  
17 liste des centrales qui... qui, selon moi, étaient  
18 raccordées au RFP, là, puis j'arrivais à plus de  
19 dix-huit mille mégawatts (18 000 MW).

20           De plus, le système RFP de HQT est très  
21 performant, comme le prouvent les résultats des  
22 indicateurs de performance d'exploitation qu'on  
23 appelle CPS-1, CPS-2, qui est de cent pour cent  
24 (100 %) depuis des décennies. Depuis en fait... en  
25 pratique depuis qu'on suit ça par le NERC puis

1 par... Donc, le RFP est un système parfait.

2 De plus, il n'existe pas d'insuffisance de  
3 régulation de fréquence primaire, comme on l'a  
4 affirmé au début, là. Il n'est pas anticipé que...  
5 qu'une telle insuffisance survienne à court terme  
6 sur le réseau de HQT. Il est toutefois prudent,  
7 pour gérer la croissance graduelle à long terme, je  
8 dis bien à long terme, comme les besoins avec  
9 l'entrée en service de sources de production  
10 diversifiées, parce qu'il peut y en avoir de toutes  
11 les sortes maintenant, décentralisées et fondées  
12 sur des technologies nouvelles. Il faut doter donc  
13 HQT de la capacité d'exiger de HQD qu'elle puisse  
14 exiger des producteurs qui se raccordent au réseau  
15 par onduleur de disposer de leur propre système de  
16 régulation de fréquence primaire.

17 On sait bien que tous les premiers appels  
18 d'offres d'éolienne il n'y avait pas d'exigence à  
19 ce niveau-là mais il peut y en avoir.

20 Parmi les nouvelles technologies, les  
21 batteries sont les plus intéressantes parce  
22 qu'elles sont capables, avec un système de commande  
23 approprié, de moduler la production et ainsi  
24 contribuer au maintien de la fréquence du réseau en  
25 limitant les variations de fréquence suite à un

1 événement. Et il y a un système de batterie  
2 installé sur le réseau d'Hydro-Québec, mais je ne  
3 pense pas que ce système-là fasse ça. Le système de  
4 commande n'est pas prévu pour ça.

5 Dans les faits, bien que cela ne constitue  
6 pas leur fonction actuelle, les systèmes de  
7 production avec onduleurs, comme je l'ai expliqué  
8 ça n'a pas été retenu, là, peuvent jouer un rôle,  
9 même faible, dans la régulation de fréquence  
10 primaire. Si la modification proposée par HQT au  
11 paragraphe 8 à l'annexe 8 est adoptée, les  
12 exigences techniques pourront alors suivre pour  
13 exiger que ces systèmes de production éoliens ou PV  
14 ou autre deviennent aptes à remplir la fonction de  
15 régulation de fréquence primaire.

16 Pour ces motifs, RTIÉÉ recommande à la  
17 Régie de l'énergie d'accepter le changement proposé  
18 par HQT à l'étendue du service de régulation de  
19 fréquence primaire devant être fourni par HQD  
20 graduellement... qui deviendra graduellement  
21 souhaitable et même nécessaire à long terme. Je  
22 vous remercie.

23 Q. [37] Alors c'est... c'est moi qui vous remercie,  
24 Monsieur Deslauriers, et nous passons maintenant au  
25 chapitre 2 de notre présentation qui porte sur les

1 deux nouveaux indicateurs de performance proposés  
2 par HQT. Et la parole est à vous, Monsieur  
3 Laflamme.

4 M. JEAN-PIERRE LAFLAMME :

5 R. Oui. Donc, je me présente. Jean-Pierre Laflamme. Je  
6 vais vous présenter la partie sur la question des  
7 indicateurs de performance qui sont proposés par  
8 Hydro-Québec TransÉnergie. Donc on peut passer à la  
9 page suivante. Je vais peut-être faire un petit  
10 rappel de la proposition du Transporteur concernant  
11 ces deux nouveaux indicateurs-là.

12 Donc, dans ses décisions D-2019-060 et  
13 D-2020-041, la Régie demande au Transporteur des  
14 suivis en ce qui a trait au développement éventuel  
15 de deux indicateurs de performance quant à, bon,  
16 les deux indicateurs en question : la disponibilité  
17 de services aux interconnexions et, deuxièmement,  
18 la disponibilité des emplacements d'exploitation.  
19 Donc, dans sa pièce B-0006 (HQT-2, Doc. 1) au  
20 chapitre 5, le Transporteur propose les deux  
21 indicateurs de performance en question.

22 Donc, on peut passer à la page suivante.

23 Donc, dans ses méthodes de calcul des deux  
24 indicateurs, le Transporteur les calcule comme des  
25 taux de disponibilité, ce qui est bien indiqué dans

1 leur titre. Ainsi, ces indicateurs donnent des  
2 résultats près ou relativement près de cent pour  
3 cent (100 %). On peut le voir dans les historiques  
4 d'Hydro que le Transporteur a mentionné, là, que  
5 les indicateurs sont très près de cent pour cent  
6 (100 %).

7 Donc, le RTIÉE est d'avis que cette méthode  
8 vient écraser sous des valeurs relativement  
9 élevées, ce qui est véritablement recherché, soit  
10 le taux d'indisponibilité des interconnexions ou  
11 des emplacements d'exploitation. Cela a ainsi pour  
12 effet d'amoindrir les variations relatives  
13 annuelles puisque basées sur les valeurs élevées  
14 plutôt que sur le taux d'indisponibilité lui-même.  
15 De même, leur représentation sur graphique à pleine  
16 échelle ne fait pas bien ressortir ces variations.

17 D'ailleurs dans sa décision D-2019-060, la  
18 Régie demande bien de développer un indicateur des  
19 interruptions et des indisponibilités de service  
20 aux interconnexions. De plus, le rapport ERIS de  
21 l'ACÉ (l'Association canadienne d'électricité)  
22 cité par le Transporteur donne des taux  
23 d'indisponibilité des emplacements et non des taux  
24 de disponibilité. Je vais vous montrer les tableaux  
25 un petit peu plus loin. C'est ça, à la page 15.

1                   Donc, j'ai fait un extrait ici. J'ai pu  
2 trouver un rapport seulement de deux mille seize  
3 (2016) sur le Web. Les autres rapports plus  
4 récents, il faut les acquérir, puis ils sont quand  
5 même assez dispendieux. Mais on mentionne que c'est  
6 vraiment « unavailability » les taux qui sont  
7 marqués. C'est un exemple de rapport, mais ça se  
8 reflète à plusieurs endroits dans le rapport.

9                   Et puis on peut passer à la page suivante.  
10 Monsieur le Greffier, à la page suivante. O.K. J'ai  
11 mis sur une représentation graphique, là, les  
12 variations annuelles de l'indisponibilité. À la  
13 courbe orange, on voit quand même qu'il y a des  
14 bonnes variations d'année après... d'une année à  
15 l'autre. Et puis, par contre, lorsqu'on met sur la  
16 même échelle les variations annuelles de la  
17 disponibilité des emplacements d'exploitation, on  
18 voit que c'est quand même très, très près de zéro,  
19 parce que, justement, les valeurs sont écrasées sur  
20 un gros pourcentage, parce qu'on travaille avec une  
21 valeur qui est très près de un.

22                   Donc, vous allez me dire, c'est peut-être  
23 une question de sémantique, mais quand on regarde  
24 les variations annuelles de ces indicateurs-là,  
25 c'est bien de les faire ressortir. Et puis c'est ce

1 qu'on propose de notre côté. Parce que c'est sûr  
2 que quand on regarde un indicateur qui varie de  
3 quatre-vingt-dix-neuf point cinq (99,5) ou à  
4 quatre-vingt-dix-neuf point sept (99,7) ou à  
5 quatre-vingt-dix-neuf point huit (99,8), c'est sûr  
6 que TransÉnergie va dire que leurs indicateurs sont  
7 très stables. Mais quand on prend l'indicateur  
8 d'indisponibilité, bien, là, l'image est tout à  
9 fait différente.

10 Peut-être la page suivante. Donc, le RTIÉÉ  
11 propose donc que ce soient des indicateurs  
12 d'indisponibilité qui soient calculés au même titre  
13 que cela se fait présentement pour l'Indice de  
14 continuité de service (le IC) qui, en fait, est un  
15 indicateur de l'indisponibilité du service.  
16 D'ailleurs, à mon avis, cet indicateur-là devrait  
17 peut-être changer de nom pour s'appeler  
18 « indicateur durée » comme ça se fait pour le SAIDI  
19 (System Average Interruption Duration Index) qui  
20 est en fait le même index. Donc le titre de l'IC  
21 est plus ou moins approprié. Mais quand même, ça  
22 indique la durée des, ça indique les, les, les  
23 interruptions de service. Donc, en ce sens il  
24 faudrait donc soustraire les indicateurs tel que  
25 proposés par le Transporteur, de la valeur

1 unitaire. Donc, dans ces formules, mette tout  
2 simplement 1 moins la façon dont il calcule.

3 Donc on pourrait peut-être passer  
4 maintenant à la deuxième phase de ma présentation,  
5 parce que la première ça concernait juste,  
6 justement d'établir plutôt des taux  
7 d'indisponibilité. Maintenant on va regarder les  
8 avantages et les inconvénients de ces taux-là.

9 Donc, le premier c'est le taux  
10 d'indisponibilité de services aux interconnexions,  
11 pour être cohérents avec ce qu'on a dit  
12 précédemment on va parler de taux  
13 d'indisponibilité. Puis on l'a nommé tout  
14 simplement après par son acronyme, son abréviation  
15 T-I-S-I, TISI si on peut dire. Donc les points  
16 positifs de cet indicateur-là donc c'est basé sur  
17 l'indicateur TTC, Total Transfert Capability. Déjà  
18 utilisé, reconnu dans le domaine des marchés  
19 d'exportation d'électricité. Cet indicateur TTC  
20 fournit la capacité de transfert de puissance en  
21 temps réel à chaque point d'interconnexion.  
22 Donc, c'est basé sur un, c'est un indicateur quand  
23 même qui est bien reconnu. Donc l'indicateur TTC  
24 est établi selon les règles définies par des  
25 entités crédibles comme le NPCC et le NERC.



1                   Mais il y a certains points négatifs de cet  
2                   indicateur-là tel que proposé par le Transporteur.  
3                   Les recommandations du RTIÉE. Donc c'est un  
4                   indicateur global annuel correct, mais qui semble  
5                   insuffisant. Le RTIÉE propose d'avoir une  
6                   subdivision de ces indicateurs par interconnexions  
7                   ou groupe d'interconnexions par provinces, par  
8                   états connectés. Ainsi qu'un ou des graphiques de  
9                   la variation durant l'année. O.K. Cela permettrait  
10                  à la Régie de vérifier les points sur lesquels des  
11                  efforts doivent être apportés. Parce qu'un  
12                  indicateur global, on peut pas vraiment voir où  
13                  sont les problèmes, donc il faut décortiquer ça un  
14                  peu.

15                  La page 19. Maintenant on va faire la même  
16                  analyse pour le taux d'indisponibilité des  
17                  emplacements d'exploitation qu'on a appelé le T-I-  
18                  E-E. Donc, points positifs: c'est basé sur les  
19                  méthodes utilisées dans le rapport IRIS de ACÉ.  
20                  C'est ce que le Transporteur mentionne dans son,  
21                  dans ses documents. Sauf que là, bien IRIS il parle  
22                  d'indisponibilité et le Transporteur parle de  
23                  disponibilité. Bon.

24                  Maintenant les points négatifs. C'est un  
25                  indicateur global annuel correct, mais qui encore

1 là semble insuffisant. Le RTIÉÉ propose d'avoir une  
2 subdivision par cause d'indisponibilité comme cela  
3 se fait déjà pour les indicateurs de continuité du  
4 service. Une représentation graphique de ces  
5 indisponibilités durant l'année serait aussi de  
6 mise. Cela permettrait à la Régie de vérifier les  
7 points sur lesquels des efforts doivent être  
8 apportés.

9 L'autre page suivante. Les indicateurs de  
10 performance du Transporteur peuvent servir à trois,  
11 fonctions distinctes. Donc, la première fonction ça  
12 peut être comme information générale à la Régie qui  
13 va lui servir à surveiller l'accomplissement  
14 optimal par le Transporteur de ses fonctions.

15 Donc le sept (7) juillet deux mille vingt-  
16 deux (2022), HQT a précisé au RTIÉÉ qu'elle serait  
17 disposée à continuer de fournir à la Régie cette  
18 information générale si celle-ci le lui demande. Ce  
19 que nous recommandons. Donc, ça peut servir aussi  
20 comme, en deuxième point, comme outil quantitatif  
21 auprès de la Régie, servant à l'application en fin  
22 d'année du MTÉR du Transporteur qui fait  
23 actuellement partie de son MRI, mais qui pourrait  
24 subsister même sans MRI. O.K. Puis le troisième  
25 utilité de cet indicateur-là bien c'est, ça

1           pourrait servir comme outil quantitatif interne  
2           servant au mécanisme interne au Transporteur de  
3           rémunération incitative et de bonification du  
4           salaire de ses employés et cadres.

5                        Donc, la Régie dispose d'un certain droit  
6           de regard à ce sujet, puisqu'il lui appartient  
7           toujours, avec ou sans mécanisme de régulation  
8           incitative, de déterminer la juste part des  
9           salaires et bonifications qu'elle retient dans le  
10          revenu requis réglementé du Transporteur. Donc il y  
11          a toutes les références qui sont là pour ceux qui  
12          veulent les consulter.

13                      Donc, la page suivante. Donc, avant de  
14          pouvoir éventuellement utiliser ces indicateurs  
15          dans un mécanisme de traitement des écarts de  
16          rendement au rapport annuel, la Régie, bon, aidée  
17          au besoin des différents autres intervenants,  
18          devrait définir une pondération quant à ses  
19          indicateurs par rapport aux autres indicateurs de  
20          qualité de service déjà utilisés.

21                      Donc, il y a bon nombre d'indicateurs sur  
22          lesquels, bon, le Transporteur est évalué, donc il  
23          serait de mise que si cet indicateur-là est  
24          utilisé, qu'il soit pondéré. On peut pas donner de  
25          pondération aujourd'hui, mais il faudrait quand

1 même que ce soit analysé pour avoir une pondération  
2 qui soit bien ajustée. Donc, les indicateurs, les  
3 autres indicateurs sont indiqués là.

4           Donc, le sept (7) juillet mille vingt-deux  
5 (2022) HQT précise au RTIÉE qu'elle pourrait alors  
6 recommander de retirer certains des indicateurs  
7 déjà existants. Cela sera soumis à l'examen de la  
8 Régie ultérieurement, le cas échéant. Donc, le  
9 retrait de certains indicateurs pour, justement,  
10 éviter la redondance de ces indicateurs.

11           De même, si HQT utilise les deux nouveaux  
12 indicateurs comme outils quantitatifs internes au  
13 mécanisme du Transporteur de rémunération  
14 incitative et de bonification du salaire de ses  
15 employés cadres, l'évitement de redondance et la  
16 pondération de ces indicateurs par rapport aux  
17 autres indicateurs serait également cruciale. Donc,  
18 cela sera soumis à l'examen ultérieur le cas  
19 échéant. Donc, il va falloir que tout ça, ce soit  
20 bien pondéré.

21           Donc, ce qu'on dit en conclusion de ça  
22 c'est qu'il serait donc prématuré à ce stade de  
23 déterminer si les deux indicateurs de performance  
24 supplémentaires proposés ici par le Transporteur -  
25 donc les indicateurs dont on vient de parler -

1 devraient ou non être retenus aux fins de la  
2 prochaine version de son MTÉR ou encore du  
3 mécanisme interne au Transporteur, là, pour sa  
4 rémunération incitative, puis la bonification du  
5 salaire, là.

6           Donc, de toute manière, cela ne peut pas  
7 être déterminé d'avance dans l'abstrait. Il  
8 faudrait préalablement déterminer l'évitement de  
9 redondance avec d'autres indicateurs, les  
10 pondérations, des seuils et cibles permettant de  
11 quantifier ces indicateurs d'une manière qui soit  
12 discriminante, c'est-à-dire qui n'assure pas  
13 d'avance au Transporteur d'obtenir environ cent  
14 pour cent (100 %) des points à chaque année.  
15 Donc... et puis, bon, il y a... il y a quelqu'un  
16 qui a passé un peu avant moi, qui a mentionné qu'il  
17 pouvait y avoir des erreurs aussi dans  
18 l'indicateur, donc ce serait évidemment, bien sûr,  
19 de corriger toutes ces erreurs-là. Dans les erreurs  
20 historiques.

21           Donc, la pertinence de ces deux indicateurs  
22 supplémentaires sur la disponibilité de services  
23 aux interconnexions et la disponibilité des  
24 emplacements d'exploitation tient donc à l'utilité,  
25 à ce stade, comme outils d'information générale à

1 la Régie et évidemment au Transporteur lui-même et  
2 aux intervenants, ce que nous recommandons. Donc,  
3 le RTIÉE recommande la mise en place de ces  
4 indicateurs-là, avec les... les bémols qu'on a  
5 soulignés, là.

6           Donc, à la page suivante. À cet égard, il  
7 est souhaitable, que l'indicateur soit le plus  
8 informatif possible. Le RTIÉE recommande donc à la  
9 Régie, comme l'AHQ-ARQ et la FCEI en ont manifesté  
10 aussi l'intérêt dans leurs demandes de  
11 renseignements, que le Transporteur fournisse  
12 dorénavant, dans ses dossiers tarifaires  
13 annuellement, les résultats de ces indicateurs, non  
14 seulement globalement mais également par  
15 interconnexion ou groupe d'interconnexion; par  
16 emplacement d'exploitation; et puis par cause  
17 d'indisponibilité. Donc, ces informations plus  
18 précises permettront de mieux identifier les  
19 tendances ainsi que les problèmes spécifiques  
20 d'indisponibilité. Page suivante.

21           Il est à noter que même si le Transporteur  
22 ne fournit pas déjà par lui-même ces informations  
23 plus détaillées lors du dépôt de ses causes  
24 tarifaires, rien n'empêchera plus tard la Régie et  
25 les intervenants de loger des demandes de

1 renseignements à ce sujet, comme cela s'effectue  
2 d'ailleurs couramment pour préciser les résultats  
3 d'autres indicateurs.

4 Bon, bien je vous remercie de l'écoute. Ça  
5 termine ma présentation. Merci.

6 Q. [38] Alors c'est moi qui vous remercie, Monsieur  
7 Laflamme. Donc, nos deux témoins, Messieurs  
8 Deslauriers et Laflamme, sont disponibles pour  
9 répondre à d'autres questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Neuman. AHQ-ARQ, Maître Cadrin?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Pas de questions. Merci, Monsieur le Président.

14 LE PRÉSIDENT :

15 AQCIE-CIFQ, Maître Lanoix?

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. FCEI, Maître Turmel? Il n'est pas là. Si  
20 on... Pardon?

21 M. JEAN-PIERRE LAFLAMME :

22 Il est tombé avec le réseau de Rogers!

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. Option consommateurs, Maître David?

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Pas de questions de notre part, merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Hydro-Québec, Maître Fréchette?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Pas de questions, merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Régie? Monsieur Dumas?

9 M. JOCELIN DUMAS :

10 Pas de questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Duquette, pas de questions. La formation n'a  
13 pas de questions également. Ceci complète, je  
14 crois, Maître Neuman, la présentation et les  
15 contre-interrogatoires?

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Je vous remercie énormément, Monsieur le Président.

18 Je n'ai pas de réinterrogatoire. Et les témoins  
19 peuvent être libérés.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je libère les témoins en les remerciant.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Merci.

24 DISCUSSION

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître David, êtes-vous en ligne?

3 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Oui, je suis là.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Est-ce que la situation a évolué ou pas  
7 véritablement?

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 Selon ce que je lis des nouvelles sur Internet, ce  
10 n'est pas rétabli encore. Alors, c'est une panne  
11 généralisée à travers le Canada. Comme je dis, on  
12 voit ça dans tous les médias dans le moment. Ça  
13 fait que, voilà, c'est très, très, très malchanceux  
14 parce que docteur Higgin travaille sur ce dossier-  
15 là depuis l'automne et puis avait des choses  
16 importantes à dire aujourd'hui. On avait déposé  
17 déjà la présentation PowerPoint. En plus de ça, il  
18 avait préparé des notes assez détaillées qu'il  
19 allait donner verbalement. Je ne sais pas c'est  
20 quoi une solution potentielle au niveau...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Me permettez-vous une suggestion?

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Fréchette voudrait...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Me permettez-vous une suggestion?

3 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Juste pour compléter. Peut-être que le service va  
5 être rétabli au courant... sans doute... c'est le  
6 branle-bas de combat chez Rogers pour rétablir le  
7 service, parce que tout le monde est affecté, même  
8 le 911 ne fonctionne pas dans le moment dans la  
9 plupart du petit Canada anglais. Peut-être que  
10 d'ici l'après-midi ça va être rétabli. Je ne sais  
11 pas si c'est possible que je vous tienne au courant  
12 puis que, si jamais la connexion est rétablie,  
13 qu'on puisse reconvoquer au courant de l'après-  
14 midi. C'est une idée que je lance. Voilà! Je ne  
15 sais pas si maître Fréchette a d'autres  
16 suggestions.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Écoutez, moi, c'était pour...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Fréchette, on ne vous entend pas.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Excusez-moi! Je me replace au niveau buccal. Si  
23 vous permettez, Maître David, il est onze heures  
24 trente (11 h 30). Moi, je vous propose puis je  
25 propose en même temps, Monsieur le Président, si ça

1 peut vous agréer, là, on pourrait prendre la pause  
2 repas tout de suite et se revoir à treize heures  
3 trente (13 h 30). À ce moment-là, bien, peut-être  
4 que d'ici les deux prochains heures, les choses  
5 pourraient être rétablies. Et puis qui sait si  
6 monsieur Higgin ne serait pas disponible. Si ce  
7 n'était pas le cas, je vous suggère, Maître David,  
8 bon, ce n'est pas usuel, mais je comprends l'aspect  
9 problématique, il y a des indisponibilités de  
10 Monsieur le Président, comme il l'a énoncé tantôt,  
11 peut-être envisager de réfléchir à la possibilité  
12 de ni plus ni moins prendre les notes de monsieur  
13 Higgin, de mettre ça en format, de monsieur Higgin  
14 et de mettre ça en format et d'envisager de les  
15 verser le plus rapidement possible au dossier, qui  
16 pourrait tenir lieu de témoignage. Alors,  
17 réfléchissez à ça. Je ne veux pas vous dire... Mais  
18 je peux vous dire que je n'ai pas de réticence si  
19 c'était une voie qui était la vôtre.

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Oui. O.K. Bien, c'est sûr que le bénéfice  
22 évidemment d'un témoignage en direct oral de la  
23 part de docteur Higgin, c'est que ça permet aussi à  
24 la formation de poser des questions, de clarifier  
25 certains points peut-être. Aussi, docteur Higgin

1 n'a pas pu entendre le témoignage, par exemple, de  
2 la FCEI ce matin, peut-être aurait des réactions  
3 par rapport à ça. Voilà! C'est sûr que ça serait  
4 plus optimal qu'il puisse témoigner de vive voix.  
5 Peut-être...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est une proposition, Maître David.

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 J'ai compris. C'est correct. Donc, on pourrait  
10 convoquer à une heure trente (1 h 30). Ou peut-être  
11 le plus longtemps possible donnerait le plus de  
12 chance à Rogers de rétablir. Peut-être, je ne sais  
13 pas si c'est envisageable qu'à trois heures trente  
14 (3 h 30), on se reparle pour voir où on est rendu.

15 LE PRÉSIDENT :

16 On pourrait se reparler à treize heures trente  
17 (13 h 30). On verra puis on avisera à ce moment-là  
18 la situation.

19 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20 O.K. Puis peut-être... Je ne sais pas, si c'est  
21 rétabli à quinze heures (15 h), bien, peut-être  
22 qu'on pourrait faire à quinze heures (15 h).

23 T'sais, je ne sais pas. J'essaie de trouver  
24 évidemment la façon la plus efficace pour procéder.  
25 Alors treize heures trente (13 h 30).

1 LE PRÉSIDENT :

2 On en reparlera, mais la proposition de maître  
3 Fréchette emporte aussi la question du contre-  
4 interrogatoire du document écrit qui n'est pas  
5 possible, ou ça peut s'arranger. Et les autres  
6 intervenants aussi.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Écoutez, c'est une réflexion. Et puis si jamais,  
9 vous savez, les contre-interrogatoires, il ne faut  
10 pas en abuser, puis on en abuse rarement, mais je  
11 suis convaincu qu'on aurait la contribution de  
12 maître David s'il y avait quelque chose. Je vous  
13 laisse ça à vous, Maître David. Je comprends très  
14 bien les propos que vous avez tenus. C'était pour  
15 envisager.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Les intervenants peuvent y réfléchir aussi.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Puis quand on reviendra, bien, on aura l'opinion de  
22 chacun.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Oui. Donc, ça veut dire, Monsieur le Président,  
25 qu'on se revoit à une heure trente (1 h 30), c'est

1           ça?

2           LE PRÉSIDENT :

3           Je crois que c'est approprié. Puis on fera le  
4           point.

5           Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6           D'accord. Merci.

7           LE PRÉSIDENT :

8           Et on verra si on prolonge dans l'après-midi. Mais  
9           au moins à treize heures trente (13 h 30), on fera  
10          le point de la situation.

11          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12          O.K. On va espérer que les dieux de l'Internet sont  
13          cléments.

14          LE PRÉSIDENT :

15          Merci. Alors treize heures trente (13 h 30).

16          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18          REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20          (13 h 30)

21          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

22          Monsieur le Président, est-ce que vous souhaitez  
23          que je prenne la parole ou j'attends votre signe?

24          LE PRÉSIDENT :

25          Est-ce que les autres parties sont arrivées? Est-ce

1 que vous m'entendez?

2 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

3 Moi, je vous entends, oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Monsieur Specte, est-ce que le système fonctionne?

6 Oui. O.K. D'accord. Excusez-moi! J'étais en attente  
7 d'un signal que le système fonctionnait. Il  
8 fonctionne. Effectivement, si vous voulez nous  
9 mettre à jour sur l'état des lieux.

10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11 Oui. Bien, écoutez, je pense avoir trouvé une  
12 solution. Elle n'est pas parfaite, mais c'est mieux  
13 que rien. Le réseau de Rogers est toujours en  
14 panne. Sauf, la fille de docteur Higgin a une ligne  
15 terrestre qui fonctionne. Donc, tous les réseaux  
16 cellulaires ne fonctionnent pas dans le moment,  
17 mais elle a une ligne terrestre qui fonctionne.  
18 Elle est allé le chercher Et il devrait être chez  
19 elle d'ici quinze (15) minutes environ, disons on  
20 pourrait dire quatorze heures (14 h).

21 Et ce qu'on pourrait faire, je sais que  
22 c'est un peu inusité, soit que monsieur Higgin  
23 téléphone à un numéro dans la salle d'audition ou  
24 encore il va m'appeler sur mon cellulaire, je vais  
25 tenir le cellulaire proche de mon micro puis,

1 honnêtement, la qualité du son est quand même  
2 très... très bonne. Donc, je crois que ça va  
3 fonctionner. Vous allez bien l'entendre. Parce que  
4 j'ai souvent fait ça dans des Zoom puis dans des  
5 Teams où il y avait une personne qui était en  
6 transit dans une voiture, par exemple, puis je  
7 mettais le cellulaire puis il pouvait participer à  
8 la réunion. Alors je l'ai déjà fait. C'est ce que  
9 je vous propose. Ce n'est pas parfait, mais c'est  
10 mieux que rien.

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'apprécie. Je ne sais pas s'il y a des  
13 intervenants qui veulent commenter, mais c'est  
14 quand même une solution qui apparaît viable.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 J'ai téléphoné à maître Dubois pour voir si c'était  
17 possible pour un participant avec une ligne  
18 terrestre de se brancher directement. Et elle m'a  
19 dit que non, il faut un téléphone intelligent.  
20 Donc, une ligne terrestre, apparemment, il n'y a  
21 pas de numéro de téléphone qu'on peut appeler pour  
22 joindre l'audition. C'est ce qu'elle m'explique.  
23 Elle est en train de vérifier avec l'équipe  
24 technique alors qu'on se parle. Mais elle m'a dit  
25 d'emblée qu'elle doutait que c'était possible. Ça



1 fait que c'est pour ça que j'ai pensé à l'autre  
2 solution avec mon cellulaire.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je ne sais pas si monsieur Morin est en ligne.

5 LE STÉNOGRAPHE :

6 Bien sûr.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui. Bonjour, Monsieur Morin.

9 LE STÉNOGRAPHE :

10 Oui. Bonjour.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Vous avez entendu maître David. Si la  
13 communication, le transfert du téléphone vers nos  
14 systèmes fonctionne, pour vous ça pourrait  
15 fonctionner aussi?

16 LE STÉNOGRAPHE :

17 J'imagine si le son est bon, ça irait.

18 LE PRÉSIDENT :

19 À la limite, je dis bien « à la limite », je n'en  
20 ai pas parlé à mes collègues, mais est-ce qu'on  
21 pourrait... Parce que, nous, c'est enregistré.  
22 Alors, l'enregistrement pourrait vous parvenir  
23 après, parce qu'on n'a pas besoin d'avoir les notes  
24 dans la journée.

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 S'il entend, il est capable.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, s'il entend. Mais s'il n'entendait pas.

5 LE STÉNOGRAPHE :

6 C'est ça. On pourrait voir. On va essayer.

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 On va le savoir à l'essai. Mais je pense que ça va  
9 fonctionner, Monsieur le Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je ne sais pas si maître Fréchette est là.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, je suis là. Alors bonjour à tous. Moi, dans la  
14 vie, j'ai toujours cette approche-là, il faut  
15 l'essayer avant de critiquer. Moi, je suis très à  
16 l'aise que maître David... Je pense que sur la  
17 ligne dure, je n'y crois pas, Maître David, je  
18 pense que vous allez devoir utiliser votre main,  
19 parce qu'il faut être dans Teams pour que ça  
20 fonctionne pour nous tous, puis tout ça. Je pense  
21 que vous devrez utiliser la version particulière  
22 que vous nous avez énoncée. Essayons-le, Monsieur  
23 le Président, et pourquoi pas!

24 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

25 Je pense que ça vaut la peine de l'essayer. Je

1           pense que ça risque de fonctionner.

2           LE PRÉSIDENT :

3           Je comprends que c'est la fille de monsieur Higgin  
4           qui s'en va chez lui ou lui chez elle. C'est lui  
5           chez elle, je pense. Vous disiez quinze (15)  
6           minutes. Mais il est déjà treize heures trente-  
7           quatre (13 h 34). Est-ce que quatorze heures quinze  
8           (14 h 15) serait une bonne heure pour se rejoindre  
9           à nouveau ou c'est trop tôt?

10          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

11          Oui, effectivement, pour donner le temps à docteur  
12          Higgin de s'installer, d'avoir ses papiers puis  
13          tout ça.

14          LE PRÉSIDENT :

15          Quatorze heures quinze (14 h 15), on se rebranche,  
16          on réouvre nos postes, et puis on verra où on en  
17          est, puis on attendra.

18          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19          Parfait. Je vous remercie beaucoup pour votre  
20          souplesse pour essayer de trouver une solution.

21          LE PRÉSIDENT :

22          On revient à des vieilles méthodes.

23          Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24          Oui. Vous voyez, j'ai toujours maintenu ma ligne  
25          terrestre à la maison, puis tout le monde rit de

1 moi puis dit que je suis dans un autre siècle. Et  
2 puis, là, on voit où ça peut servir des fois  
3 d'avoir une ligne terrestre.

4 LE PRÉSIDENT :

5 S'accrocher au passé n'est pas mauvais. Je vous en  
6 remercie. On se voit à quatorze heures quinze  
7 (14 h 15).

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 D'accord. Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LE PRÉSIDENT :

14 Pour le moment, on n'entend rien, Maître David.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Just a second, doctor Higgin. Est-ce que vous  
17 l'entendez bien?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Pas du tout. Est-ce que, Maître Fréchette, vous,  
20 vous l'entendez?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Malheureusement je n'ai rien entendu.

23 LE STÉNOGRAPHE :

24 Le sténographe non plus.

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 J'ai une autre solution potentielle.

3

4 DISCUSSION HORS DOSSIER SUR LA FAÇON DE PROCÉDER

5 POUR LA TRANSMISSION DU TÉMOIGNAGE

6

7 PREUVE DE OC

8

9 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

10 La preuve d'Option consommateurs sera présentée par

11 docteur Roger Higgin comme analyste pour Option

12 consommateurs.

13

14 IN THE YEAR TWO THOUSAND TWENTY TWO, on this

15 thirteenth (13th) day of July, PERSONALLY CAME AND

16 APPEARED :

17

18 Dr. ROGER HIGGIN, principal of the Sustainable

19 Planning Associates inc., and regulatory

20 consultant, 15 Malabar Place, Toronto (Ontario)

21

22 WHO, after having made a solemn affirmation, doth

23 depose and saith as follows :

24

25

1 EXAMINED BY Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Q. **[1]** So, I will continue...

3 Si la formation, si jamais vous n'entendez pas  
4 clairement ou il y a un problème, juste lever la  
5 main puis, comme ça, je vais savoir qu'il y a un  
6 problème. Merci.

7 So, Doctor Higgin, I will start with the adoption  
8 of the written evidence and there is four pieces of  
9 evidence that I want to refer you to, C-OC-0043  
10 which is the memoire that you wrote regarding  
11 compensation, C-OC-0046, the memoire you wrote  
12 regarding deferral and variance account for  
13 capital, C-OC-0059 which is the revised memoire on  
14 the deferral and variance account and finally, C-  
15 OC-0060 which is the PowerPoint presentation. Are  
16 you the author of these documents?

17 R. I am.

18 Q. **[2]** O.K. Now, with respect to C-OC-0059, if,  
19 Monsieur Specte, if you could put that on screen,  
20 at page 2. O.K. So, basically this is a list of  
21 the, if you wish, revision that were brought to the  
22 memoire that you filed initially in March under C-  
23 OC-0046. And I would just like if you could explain  
24 to the Board what are the revisions that you  
25 brought.

1 R. First of all, there are number of revisions...

2 LE STÉNOGRAPHE :

3 Moi, je manque des mots. Je regrette.

4 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

5 Just a second, Doctor Higgin.

6 LE STÉNOGRAPHE :

7 C'est Claude Morin. Je manque des mots. Ça ne sort  
8 pas clair pour moi. Je suis désolé.

9 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

10 S'il parle plus lentement, est-ce que ça aiderait  
11 ou il y a vraiment un problème avec le son?

12 LE STÉNOGRAPHE :

13 Écoutez, certains mots, il n'y a pas de problème,  
14 d'autres mots, il y a des problèmes. Mon problème,  
15 c'est que je n'entends pas tout comme il faut.

16 Vous, vous comprenez le sens, moi, il faut que je  
17 comprenne les mots.

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Oui, oui. La formation, vous comprenez tous les  
20 mots ou est-ce qu'il y a des mots qui vous manquent  
21 également?

22

23 (DISCUSSION SUR UNE AUTRE FAÇON DE REPRENDRE

24 L'AUDIENCE)

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Alors, Maître David?  
3 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :  
4 Oui.  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 Est-ce que vous m'entendez?  
7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :  
8 Oui. Oui, je suis là.  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 On est informé que nous aurons une greffière  
11 disponible lundi...  
12 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :  
13 Excellent!  
14 LE PRÉSIDENT :  
15 ... à compter de seize heures (16 h).  
16 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :  
17 Parfait.  
18 LE PRÉSIDENT :  
19 Mais c'est quelqu'un qui n'est pas familier comme  
20 monsieur Specte l'a été au dossier. Donc, on vous  
21 demanderait par courriel d'envoyer, c'est très  
22 rapide, comme d'habitude à maître Dubois puis au  
23 secrétariat, la liste des pièces que vous voulez  
24 voir afficher...  
25



1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 D'accord.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... de telle façon à ce que, avec la cote, que ce  
5 soit préparé à l'avance et que la greffière puisse  
6 opérer rapidement.

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 D'accord.

9 LE PRÉSIDENT :

10 La même chose pour maître Fréchette. Si jamais  
11 vous-même vous pensez que vous voulez afficher des  
12 pièces en contre-interrogatoire, bien, s'il vous  
13 plaît d'en aviser par écrit par courriel, de telle  
14 façon à ce qu'on puisse procéder. C'est la même  
15 chose pour les autres intervenants qui peuvent être  
16 à l'écoute. Il faudra aussi, Monsieur Specte, est-  
17 ce qu'il faut envoyer un nouveau lien de connexion?

18 LE GREFFIER :

19 Alors, cet aspect-là, maintenant...

20 LE PRÉSIDENT :

21 On m'informe qu'il sera possible d'opérer sur le  
22 même lien de connexion qu'aujourd'hui.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Parfait.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, il s'agirait de cliquer sur cette connexion-  
3 là la semaine prochaine lundi, seize heures (16 h).

4 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

5 Je voulais juste dire que j'apprécie beaucoup  
6 l'accommodement de la part de la Régie. C'est sûr,  
7 pour docteur Higgin, c'est important pour lui de  
8 témoigner. Ça fait des mois de temps qu'il  
9 travaille sur ça. Ça fait que c'est un peu  
10 frustrant pour quelqu'un qui prépare un dossier  
11 depuis des mois de temps de ne pas être capable de  
12 livrer la présentation qu'il voulait faire. Et  
13 j'apprécie aussi la souplesse du côté d'Hydro-  
14 Québec pour l'accommodement.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Est-ce que ce serait possible de votre part aussi  
17 de nous donner pour la fin de semaine si on a des  
18 problématiques qui se manifestent, un numéro de  
19 téléphone où vous rejoindre ou quoi que ce soit?

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Pour me rejoindre?

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui. Ça peut arriver. Parce que, en fin de semaine,  
24 si, par exemple, Rogers par grand malheur, tout  
25 cela se continue sur une période indéterminée,

1 bien, il faudra au moins pouvoir décommander ou  
2 faire quelque chose.

3 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 C'est ça. Bien, j'imagine, on le saura lundi matin  
5 s'ils ont toujours des problèmes.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, d'être capable d'aviser. Même chose pour  
8 maître...

9 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

10 Je vais envoyer un courriel à maître Dubois puis à  
11 maître Fréchette. J'imagine à ces deux-là. Est-ce  
12 qu'il y a d'autres gens à qui je devrais envoyer un  
13 courriel?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Pour nous, c'est par le secrétariat que ça se fait.

16 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 O.K. Parfait.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est à vous de juger si vous devez informer vos  
20 collègues directement ou faire un dépôt sur le SDÉ.

21 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

22 O.K. Bien, j'enverrai un courriel aux procureurs et  
23 à maître Dubois aussi évidemment dans le dossier.

24 Puis si jamais... Pour confirmer que tout est

25 rétabli puis qu'on va de l'avant à seize heures

1 (16 h) ou si la panne continue, bien, j'imagine, on  
2 va le voir dans les journaux, mais je vous le  
3 dirai. J'ose croire que, d'ici lundi, Rogers va  
4 être capable de régler son problème.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Fréchette, est-ce que ça vous convient?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui. Et j'ai un point avec vous que j'aimerais  
9 convenir. Bon. La traduction, là, on a parlé de  
10 sténographie, et caetera, mais il reste un point,  
11 c'est la traduction. Le contrat de traduction se  
12 termine aujourd'hui selon l'audience qui était  
13 prévue. Alors, moi, je peux vous dire que nous  
14 n'avons pas besoin du service de traduction. Il n'y  
15 a aucun procureur qui s'était manifesté à cet  
16 égard-là. Il ne reste que docteur Higgin à  
17 témoigner. Alors, si vous permettez... À moins  
18 qu'il y ait quelqu'un qui se manifeste, qui a  
19 besoin de la traduction, je pense que nous sommes  
20 capables de... Parce que, là, il faudrait que je  
21 réouvre... Écoutez, on se comprend, là. Alors, si  
22 tout le monde est capable de fonctionner en langue  
23 anglaise avec docteur Higgin, alors faisons ça et  
24 puis nous pourrons également remercier nos  
25 traducteurs et monsieur Abbas de la plate-forme

1 WebSwitcher, et nous pourrions leur dire « à la  
2 prochaine ».

3 LE PRÉSIDENT :

4 De notre côté, ça ne pose pas problème. Je ne sais  
5 pas s'il y a des intervenants pour qui ça pose  
6 problème et qui voudraient le manifester.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Vous m'aviez demandé en amont en cours de route,  
9 vous vous souviendrez, de m'enquérir auprès de mes  
10 collègues si les services étaient nécessaires. Et  
11 la réponse avait été négative. Il n'y avait aucun  
12 besoin particulier.

13 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

14 Ça serait juste si quelqu'un dans l'équipe de la  
15 Régie en aurait besoin au fond, parce que...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Mais on pourrait peut-être profiter de votre  
18 expertise, Maître David, en langue anglaise, pour  
19 traduire peut-être.

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Ah, si jamais il y a un besoin, oui, il n'y a pas  
22 de problème. C'est sûr que docteur Higgin n'a pas  
23 besoin de traduction dans la mesure qu'on le  
24 contre-interroge en anglais. Puis maître Fréchette  
25 et moi, on avait déjà convenu que ce serait le cas.

1 Ça fait que je pense que, effectivement, on n'a pas  
2 besoin des traducteurs pour lundi.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Remerciez les traducteurs, Maître Fréchette, de  
5 notre part.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Ils nous entendent. Ils vous ont traduit.

8 LE PRÉSIDENT :

9 D'accord.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est des gens de l'ombre, vous savez. Auparavant,  
12 on les voit...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, tout à fait. Ils font un travail essentiel.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Comme je disais à maître Cadrin, on les voit dans  
17 nos oreilles.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce qu'il y a un autre procureur des  
20 intervenants qui veut se manifester? Il n'y a rien.

21 Alors, nous nous revoyons lundi seize heures  
22 (16 h).

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 D'accord. Merci encore à tout le monde. Et puis je  
25 vous souhaite un bon week-end.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 AJOURNEMENT

4

5

6

7 SERMENT D'OFFICE:

8 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
9 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
10 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
11 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
12 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
13 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

14

15 ET J'AI SIGNE:

16

17

18

19 \_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

20 Tableau #200569-7.